

"Rome ne pliera pas devant Tito" (le cardinal Stepinac)

Note de protestation du Vatican contre Tito publiée aujourd'hui

Le primat yougoslave ne renonce pas à l'espoir de se rendre un jour à Rome — Malade, il ne peut encore s'agenouiller — "Dicter est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise" Campagne d'hostilité

Krasic, Yougoslavie, 13 (P.A.) — Le cardinal Alojzije Stepinac soutient que l'Eglise catholique ne pliera jamais devant les volontés du régime communiste du maréchal Tito.

Le nouveau prince de l'Eglise a fait cette énergique déclaration à un correspondant de la Presse Associée, hier, quelques heures seulement après son élévation au Collège des cardinaux.

Il avait auparavant annoncé qu'il n'irait pas au consistoire, de peur que les autorités yougoslaves ne le laissent pas ensuite rentrer au pays.

"Si j'en ai la chance, a-t-il déclaré hier, je tenterai de rendre visite au Saint-Siège afin de le remercier de tout ce qu'il a fait et fait encore à titre de chef de l'Eglise, pour l'humanité dans la lutte entre l'esprit et l'aspect mondial."

Portant la soutane à bordure rouge des archevêques, le cardinal Stepinac a reçu le correspondant de la Presse Associée dans le cabinet de travail du petit presbytère de Krasie où il habite depuis sa libération.

Il neigait. On voyait encore, sur la neige, les traces de pas que Son Eminence avait laissées en se rendant à l'église, hier, comme d'habitude, dès son lever.

Il a d'abord été question de la santé du cardinal. Un personnage de l'entourage de ce dernier avait prié le correspondant Alex Singleton de la Presse Associée d'être bref, parce que l'éminent prélat se fatigue vite.

Le cardinal a déclaré qu'il "se porte bien" depuis l'intervention chirurgicale, le mois dernier, pour un thrombus à la jambe, mais qu'il est encore incapable de s'agenouiller.

Au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement yougoslave, sous prétexte que son élévation au sacré collège n'était qu'une manœuvre de propagande hostile, Son Eminence s'est contentée de dire que "le temps répondra à cette question".

"L'Eglise catholique restera fermée en Yougoslavie", a affirmé Son Eminence. "Le Sacré-Siège est toujours prêt à s'accorder avec tous les hommes de bonne foi, mais on ne peut jamais lui dicter un accord. "Dicter" est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise."

Le cardinal a déclaré qu'il "se porte bien" depuis l'intervention chirurgicale, le mois dernier, pour un thrombus à la jambe, mais qu'il est encore incapable de s'agenouiller.

Au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement yougoslave, sous prétexte que son élévation au sacré collège n'était qu'une manœuvre de propagande hostile, Son Eminence s'est contentée de dire que "le temps répondra à cette question".

"L'Eglise catholique restera fermée en Yougoslavie", a affirmé Son Eminence. "Le Sacré-Siège est toujours prêt à s'accorder avec tous les hommes de bonne foi, mais on ne peut jamais lui dicter un accord. "Dicter" est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise."

Le cardinal a déclaré qu'il "se porte bien" depuis l'intervention chirurgicale, le mois dernier, pour un thrombus à la jambe, mais qu'il est encore incapable de s'agenouiller.

Au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement yougoslave, sous prétexte que son élévation au sacré collège n'était qu'une manœuvre de propagande hostile, Son Eminence s'est contentée de dire que "le temps répondra à cette question".

"L'Eglise catholique restera fermée en Yougoslavie", a affirmé Son Eminence. "Le Sacré-Siège est toujours prêt à s'accorder avec tous les hommes de bonne foi, mais on ne peut jamais lui dicter un accord. "Dicter" est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise."

Le cardinal a déclaré qu'il "se porte bien" depuis l'intervention chirurgicale, le mois dernier, pour un thrombus à la jambe, mais qu'il est encore incapable de s'agenouiller.

Au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement yougoslave, sous prétexte que son élévation au sacré collège n'était qu'une manœuvre de propagande hostile, Son Eminence s'est contentée de dire que "le temps répondra à cette question".

"L'Eglise catholique restera fermée en Yougoslavie", a affirmé Son Eminence. "Le Sacré-Siège est toujours prêt à s'accorder avec tous les hommes de bonne foi, mais on ne peut jamais lui dicter un accord. "Dicter" est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise."

Le cardinal a déclaré qu'il "se porte bien" depuis l'intervention chirurgicale, le mois dernier, pour un thrombus à la jambe, mais qu'il est encore incapable de s'agenouiller.

Au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement yougoslave, sous prétexte que son élévation au sacré collège n'était qu'une manœuvre de propagande hostile, Son Eminence s'est contentée de dire que "le temps répondra à cette question".

"L'Eglise catholique restera fermée en Yougoslavie", a affirmé Son Eminence. "Le Sacré-Siège est toujours prêt à s'accorder avec tous les hommes de bonne foi, mais on ne peut jamais lui dicter un accord. "Dicter" est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'Eglise."

Journée à passer dans la solitude

Cité du Vatican, 13 (P.A.) — Les nouveaux princes de l'Eglise passent la présente journée, lendemain de leur élévation au cardinalat, dans la solitude, pour se préparer à la prochaine cérémonie de leur investiture.

Elle aura lieu demain. Le Souverain Pontife leur remettra les insignes de leur dignité, la barrette rouge et la calotte écarlate.

Son Eminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, qui a célébré la messe, ce matin, au Collège des cardinaux, devait passer la journée dans ses appartements.

Quelques-uns des nouveaux cardinaux complètent leur garde-robe en vue du consistoire public qui aura lieu jeudi à la basilique de St-Pierre. Ce jour-là, ils recevront le chapeau rouge.

On n'a pas dit, cependant, si les barrettes rouges seront envoyées à deux autres nouveaux cardinaux qui n'ont pas quitté leurs pays, soumis au régime communiste, de peur que les autorités ne leur permettent pas de revenir. Ce sont les cardinaux Aloisius Stepinac, archevêque de Zagreb en Yougoslavie, et Etienne Wysynski, archevêque de Gnesa et de Varsovie, en Pologne.

L'élévation au rang de prince de l'Eglise comporte et des honneurs et des obligations. De fait, pour les 24 cardinaux créés hier, une nouvelle vie commence que régent 19 articles du code canonique.

Le code oblige les cardinaux à disposer d'une demeure convenablement meublée et décorée, pourvue d'une entrée assez vaste et comportant une salle du trône. Cette dernière doit être ornée d'un portrait à l'huile du pontife régnant. Le palais cardinalice doit, en outre, avoir une salle de réception et une chapelle.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Les cardinaux ne peuvent aller à pied, sauf en la compagnie d'un ecclésiastique. Ils sont alors vêtus de noir et ne portent aucun insigne visible de leur rang. Ils doivent éviter la foule.

Le cardinal doit avoir une cour, laquelle se compose d'un chambellan et de quelques autres fonctionnaires.

Il est obligé de posséder une voiture et ne doit pas utiliser, pour ses déplacements, les transports publics des villes-tramways, autobus ou taxis.

Le juge Barclay prend en délibéré l'affaire Prevost

Une requête en "habeas corpus" — L'hon. juge Caron remet à lundi l'audition de M. J.-O. Asselin — Le "Devoir" est accusé de mépris de Cour

PAR FRANÇOIS ZALLONI

L'hon. juge Gregor Barclay, de la Cour d'appel, a pris ce matin en délibéré une requête d'habeas corpus en faveur de Raoul Prevost.

Prevost est actuellement au pénitencier de Stony Mountain, en Alberta, où il est retourné après avoir écopé d'une sentence de 7 ans de pénitencier pour avoir refusé de rendre témoignage à l'enquête sur la moralité.

L'avocat de Prevost, Me Lucien Gagnon, estime que le juge Caron a excédé sa juridiction en imposant une telle sentence à Prevost. L'avocat voudrait donc que son client soit ramené à Montréal, afin que la Cour d'appel ait l'occasion d'entendre les détails de l'affaire et de renverser, éventuellement, les jugements de l'hon. François Caron.

C'est la requête pour faire venir Prevost à Montréal qui a été soumise ce matin et que le juge Barclay a prise en délibéré.

La Couronne était représentée ce matin par Me Loranger. Après l'exposé de Me Gagnon, le juge a demandé au procureur de la Couronne s'il avait quelque chose à dire.

— Nous nous en rapportons à la discrétion du tribunal, répond Me Loranger.

— Je m'en tiens, répliqua le juge, que la Couronne n'ait rien à dire. Cela veut-il signifier que la Couronne me demande de faire émettre le bref?

— "Prima facie", répond Me Loranger, je crois que mon collègue a démontré qu'il était juste de faire émettre le bref.

Me Jean Drapeau s'est alors levé. Il avait commencé à parler quand le juge lui a demandé qu'il représentait. "C'est justement la directive que je voudrais vous demander à la Cour, répond l'avocat; j'ai été assigné..."

— Oui, mais qui représentez-vous?

— J'ai été assigné à titre personnel. Dans ce cas je ne vous permets pas de parler.

Mépris de Cour

L'après-midi, en somme, aurait été assez terne n'eût été, précisément, cet "incident" Godin-Des-Maraux. Car il a fourni à Me Ernest Chénier.

9 médecins, la plupart d'origine juive, sont arrêtés à Moscou

Moscou, 13 (P.A.) — La presse et la radio soviétiques annoncent, aujourd'hui, l'arrestation de neuf médecins, la plupart des Israélites, sous l'accusation du meurtre de deux hauts dirigeants soviétiques et de conspiration pour assassiner d'autres chefs politiques sous l'ordre des services d'espionnage de Grande-Bretagne et des Etats-Unis et d'organisations sionistes.

Selon le communiqué, les neuf médecins auraient admis avoir tué Andreï A. Zhdanov, un des plus importants membres du puissant Politburo jusqu'à sa mort en 1948, et Alexander S. Scherbakov, chef de la principale administration politique de l'armée soviétique, décédé en 1945.

Le communiqué, publié par Tass, agence d'information soviétique, ajoute que, parmi les autres chefs politiques voués à la mort, on note le ministre de la guerre, le maréchal Alexander M. Vassilievsky; le maréchal Ivan S. Konev, commandant en chef des forces terrestres de la Russie soviétique; et son chef d'état-major, le général S. I. Shtemenko; le maréchal Leonid A. Govorov, qui a commandé les armées rouges en Finlande durant la deuxième grande guerre, et l'amiral G. D. Levchenko, l'ancien ministre de la marine.

Les grands chefs militaires étaient les premiers victimes, ajoute l'agence Tass, mais l'arrestation des traites a fait échouer leurs desseins criminels, poursuit l'agence soviétique.

Les neuf médecins sont identifiés comme étant les professeurs M. S. Vovsi, V. N. Vinogradov, M. B. Kogan, B. B. Kogan, P. I. Yegorov, A. I. Feldman, Y. A. Ettinger, A. M. Drinshteyn et G. I. Mayorov.

L'agence Tass déclare que ces neuf médecins ont "miné criminellement" la santé de leurs patients, "en rendant délibérément de faux diagnostics et en employant, par la suite, des méthodes impropres de traitement afin de les faire succomber".

Ces médecins sont tous des "thérapeutes" sauf le Dr Drinshteyn, que l'on dit un neuro-pathologiste. Le compte rendu de la presse dit que Vinogradov, M. B. Kogan et Yegorov "sont des agents d'espionnage depuis longtemps au service des Anglais". Les autres, ajoute-t-elle, sont des dévotionnaires, dont Vovsi, Drinshteyn, Feldman et Ettinger, sont en relations avec l'Organisation internationale et communiste des Juifs et des bourgeois nationaux.

Me Asselin sera entendu lundi

Tout indique que M. J.-O. Asselin sera entendu lundi.

Me Asselin sera entendu lundi

Tout indique que M. J.-O. Asselin sera entendu lundi.



DANS UN CAFE DE DAKAR

La foule de Dakar est un compromis — Le brave patron du café — "Quand on a la colonie dans la peau..." — Attitude injustifiable — Le français "basique" — La mission des Blancs en Afrique

Dakar. Ville agitée et tumultueuse. Toutes les races s'entremêlent, toutes les couleurs se mélangent; on dirait l'Europe et l'Afrique dans un même creuset. Il ne faut pas s'y tromper. Tous ces hommes différents forment une même foule durant le jour, mais la nuit venue ils retrouvent chacun leurs quartiers, leurs femmes et leurs préjugés. La foule de Dakar est un compromis que l'on accepte à nouveau, chaque matin.

Le patron

Vendredi 12. Ce matin, prenons un mauvais café-crème à la terrasse d'un café. Et voyons un peu les hommes qui s'agitent autour de nous.

D'abord, le patron du café. Un Français jovial qui a un fort accent de Marseille. Il fait ce métier depuis une dizaine d'années, ce qui n'a pas suffi à l'enrichir. Alors, il continue, inlassablement. Il se plaint de la chaleur, de l'humidité, de l'administration, des Noirs, de tout. Mais il continue de froter son zinc, de manipuler les bouteilles, d'engueuler ses boys.

A tous les deux ou trois ans, il décide qu'il en a assez et il va passer un été en France. "Pour me refaire un peu le sang, B. D.", il dépense toutes ses économies et puis revient dans son minable café qui a périé pendant son absence.

Pour l'Afrique, l'établissement est convenable. Mais il est certainement au-dessous des pires gargottes de la rue St-Laurent à Montréal. Les Français, particulièrement ceux d'Afrique, ont des principes d'hygiène quelque peu différents des nôtres. Mais peut-être sommes-nous trop méticuleux...

Nous demandons au patron s'il a l'intention de retourner un jour en France de façon définitive: "Bah! vous savez, quand on a passé sa vie dans ce pays, on ne peut guère s'adapter en France. On n'y connaît plus personne. Nos amis sont ici. Et la mentalité n'est pas la même. Quand on revient en France au bout de vingt ou trente ans, on n'est plus rien, on est perdu dans la masse. Ici, on se sent supérieur aux Noirs, on a des boys, on est quelque'un. Et puis, quand on a la colonie dans la peau..."

Détails

A une table voisine de la nôtre, des Blancs s'impatiente parce qu'ils jugent le garçon de table trop lent. C'est un vieux Noir à barbe. Un des Blancs lui crie: "Dépêche-toi, andouille!" Il se dépêche et en déposant une tasse de café sur la table, il en renverse dans la saucoupe: "Tu ne peux pas faire attention, c..." Et le Noir courbe la tête.

Les Français tutoient les Arabes; encore plus facilement les Noirs, qu'ils méprisent avec, parfois, une pointe de pitié. Il y a des exceptions, mais nous parlons des Français moyens qui peuplent les colonies et avec qui les Noirs sont le plus souvent en contact. Cette attitude que rien ne saurait justifier fait plus de tort à la cause française en Afrique que tous les efforts des communistes.

Des vendeurs ambulants, qui sont une des pestes de Dakar, viennent nous offrir des peignes en faïence, des cartes postales, des statuettes faites en série ou le dernier numéro d'Ici Paris. Ils s'accrochent à nous avec une rare obstination. Ils sont patients et leur temps n'est pas compté. Si nous disons: "Non merci", ils ne comprennent rien et continuent de nous harceler. Ils ont appris que non se disait en français: "F... moi le camp!" Et c'est bien ainsi que nous, voisins de table, de vrais colons, se débarrassent des importuns.

Peut-être...

Le français "basique", que les Noirs connaissent bien pour l'avoir appris des militaires et des petits colons, a pour "base" le célèbre mot de Cambronne avec lequel on a fait des adjectifs et même des verbes. Nous avons entendu un chef d'atelier dire à un apprenti-mécanicien noir: "M... à la fin! F... moi la paix et démonte-toi tout ce qui!"

Il ne faut pas en faire un drame, mais les petits détails de ce genre contribuent à empoisonner l'atmosphère de l'Afrique. Bien sûr, il y a de bons petits professeurs d'école qui sont de chics types, des médecins dévoués, des administrateurs honnêtes, des missionnaires. Mais cette élite est noyée dans la masse des petites gens qui viennent ici en Afrique but de s'enrichir, de se débrouiller et qui se soucient assez peu de leur mission civilisatrice.

Peut-être était-il nécessaire d'initier les Noirs à la civilisation moderne. (Ce n'en suis pas convaincu.) Alors, il aurait fallu considérer cette oeuvre comme une haute mission spirituelle, les peuples colonisés auraient dû y consacrer les plus nobles de leurs fils...

N.B. — On rejoint les deux voyageurs par courrier aérien à l'Yost Restante, KAMPALA, Ouganda, Afrique.

EN 4e PAGE. PREMIER-MONTREAL

LE PAKISTAN SUR LE POINT DE S'ERIGER EN REPUBLIQUE

par Pierre VIGEANT

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

Le rapport Sellar révèle de nouveaux scandales dans l'Armée

Erreur qui coûte \$80,000 aux contribuables —
Salaire à l'épouse d'un soldat célibataire?

Ottawa, 13 (P.C.) — Une erreur commise dans l'armée a coûté \$80,000 aux contribuables canadiens, a révélé hier le vérificateur général du Canada, M. Watson Sellar. L'incident est celui-ci: on a versé de l'essence de pétrole dans des réservoirs contenant déjà de l'huile à chauffage.

L'armée n'a rien dit de la perte, dit M. Sellar, mais on l'a découverte au cours de la vérification des revenus et dépenses.

Son rapport au Parlement indique qu'on a expédié l'essence à Churchill, Man., par wagons-citernes et qu'à l'aide de pompes on a déversé dans des réservoirs qui contenaient de l'huile.

M. Sellar a cité ce cas pour démontrer qu'en certaines circonstances, l'armée ne révèle pas automatiquement les pertes de ce genre.

Les dossiers de l'armée, dit-il, révèlent que c'est un sous-officier qui a commis l'erreur, mais la direction est allée, dans les services armés, qu'un officier doit être tenu responsable de l'administration de ces réservoirs. Toutefois, les dossiers examinés ne montrent rien qui indique qu'un officier soit responsable de la perte.

Système compliqué

Le vérificateur général du Canada a signalé que le ministère de la Défense utilise huit systèmes de comptabilité différents et qu'il est facile pour des hommes compétents d'y obtenir des situations pleines de responsabilités.

Dans son rapport annuel au Parlement, M. Sellar déclare qu'il a trouvé diverses lacunes dans la comptabilité de la Défense en général. Il s'est livré à ce travail des que la Gendarmerie royale s'est intéressée aux irrégularités commises au camp de Petawawa, lesquelles ont abouti à 14 procès et au rapport Currie. Le rapport du vérificateur général va sans doute animer le débat actuel concernant le rapport Currie. Ce dernier a constaté un relâchement général dans les services des travaux de l'armée.

M. Sellar déclare qu'avant l'intervention de la Gendarmerie royale, ses vérificateurs avaient découvert à Petawawa des faits qui demandaient une plus ample enquête. Ils l'ont poussée jusqu'à celle-ci plus loin.

M. Sellar réclame qu'on agisse sans tarder pour adopter un nouveau système de comptabilité de la solde des militaires, car l'armée a pris tellement d'ampleur que le système actuel est démodé.

L'épouse d'un célibataire

Il a cité le cas d'un brigadier retraité dont le salaire durant trois mois, celui du salaire payé à l'épouse d'un soldat célibataire. En outre, 35 entreprises de construction ont coûté \$53,100, alors que l'on n'avait prévu que des crédits de \$17,565 pour les réaliser.

M. Sellar a fait une mention spéciale de la demeure érigée à Regina pour un commandant de la région, demeure qui devait coûter \$14,800, mais qui en a coûté le double, "sans compter les matériaux tirés des magasins de l'armée". On n'a pas obtenu, pour le coût additionnel, la permission du sous-ministre de la Défense.

De même, le système ne fonctionne pas très bien, en vertu duquel on déduit de la solde des militaires l'impôt sur le revenu, afin qu'ils n'aient pas à remplir de rapports, car les versements au Trésor ont parfois été plutôt bas.

Traitant des huit systèmes de comptabilité découverts au sein du ministère, le vérificateur ajoute qu'on n'a fait aucun effort soutenu pour les uniformiser.

On ne fait pas non plus de distinction entre le matériel acheté pour satisfaire les besoins courants et le matériel à emmagasiner. Or, la comptabilité concernant ce matériel accumulé relève des services armés, de sorte qu'aucun civil responsable n'en peut faire rapport au Parlement.

Incompétence

Le système de promotion est tel qu'il permet à des officiers n'ayant pas des connaissances suffisantes de la comptabilité de régir des inventaires considérables.

A cause de la discipline, le personnel ne peut soumettre ses comptes, comme dans les entreprises civiles. Dans les grands dépôts, la surveillance étant confiée à des officiers ou des sous-officiers, la promotion des civils est limitée.

Quand il survient une opération d'embarquement, telle que la Corée, on retire des magasins les hommes les plus compétents, de sorte que l'efficacité de ces magasins souffre de façon substantielle.

Les vérificateurs de l'armée constatent cinq cas où des officiers ont continué de recevoir leur solde militaire même après qu'ils eurent quitté le service pour devenir employés civils du ministère de la Défense.

C'est ainsi qu'un brigadier a obtenu en 1951, au ministère, un

La session reprend aujourd'hui à Québec

Québec, 13 (P.C.) — La première session de la 24^e Législature reprendra aujourd'hui après un ajournement de trois semaines pour la période des fêtes.

La principale tâche qui attend les députés sera la discussion et l'adoption du budget pour l'exercice fiscal 1953-54.

Le budget, qui atteindra peut-être le chiffre sans précédent de \$300,000,000, sera soumis par le ministre des Finances, l'hon. Onésime Gagnon, probablement d'ici une semaine ou deux. On ne prévoit pas de nouvelles taxes, ni de réductions des taxes existantes.

La session, la première depuis les élections générales du 18 juillet dernier, a commencé le 12 novembre et s'est ajournée le 13 décembre.

Durant cette première partie de la session, l'Assemblée législative et le Conseil législatif ont approuvé des mesures soumettant les programmes de télévision à la censure provinciale, créant un ministère provincial du Transport, imposant de sévères règlements aux conducteurs de véhicules-moteurs afin de diminuer les accidents de circulation et prévoyant la saisie des véhicules transportant illégalement de la margarine dans la province de Québec.

Un autre article de l'ordre du jour avait pour objet d'approuver une résolution relative à un emprunt de \$18,000,000 par la Commission de transport de Montréal et d'autoriser un contrat garantissant cet emprunt.

Explications du Comité exécutif

Le rapport du Comité exécutif expliquait à ce propos: "La Commission de transport de Montréal, par une résolution datée du 2 décembre 1952, décide d'emprunter un montant de \$18,000,000, par l'émission et la vente d'obligations datées du 1er janvier 1953, échéant le 1er janvier 1973 et portant intérêt à un taux de 4 1/2 pour cent. Ces obligations sont, de plus, sujettes à des rachats semi-annuels de \$315,000 en montant principal.

"Votre Comité recommande: a) d'approuver la forme des obligations à ce sujet qui lui a été soumise par le directeur des finances; b) de garantir sans condition l'accomplissement de toutes les responsabilités contractées par la Commission relativement auxdites obligations, telles qu'elles y sont

La Commission de transport de Montréal, par une résolution datée du 2 décembre 1952, décide d'emprunter un montant de \$18,000,000, par l'émission et la vente d'obligations datées du 1er janvier 1953, échéant le 1er janvier 1973 et portant intérêt à un taux de 4 1/2 pour cent. Ces obligations sont, de plus, sujettes à des rachats semi-annuels de \$315,000 en montant principal.

"Votre Comité recommande: a) d'approuver la forme des obligations à ce sujet qui lui a été soumise par le directeur des finances; b) de garantir sans condition l'accomplissement de toutes les responsabilités contractées par la Commission relativement auxdites obligations, telles qu'elles y sont

Toutefois, il doute qu'une telle conférence apporte des résultats. M. Saint-Laurent croit qu'il vaudrait mieux attendre que le Parlement ait adopté une loi permettant au gouvernement de coopérer avec les provinces dans les mesures de conservation.

Ce projet de loi a été annoncé dans le discours du trône à l'ouverture de la session, le 20 novembre.

Quand la loi sera adoptée, le gouvernement fédéral pourra dire aux provinces que le Parlement l'a autorisée à aller jusqu'à telle limite dans les projets de conservation.

Le premier ministre a parlé en marge d'une résolution de M. H. W. Herridge, C.C.F. de Kootenay-Ouest, préconisant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale pour discuter une politique nationale de conservation.

M. Saint-Laurent a dit que l'usage des mots "politique nationale" lui répugnait. Certains y voient une implication que le gouvernement fédéral désire s'emparer de pouvoirs qui appartiennent aux provinces.

Le gouvernement fédéral ne veut pas coopérer avec les provinces et il veut le faire dans une atmosphère exempte de la crainte que l'autorité centrale désire empiéter sur les droits provinciaux.

Le premier ministre a répété la prédiction qu'au tournant du siècle le Canada aura une population de 35,000,000 à 40,000,000 d'habitants. Avec les soins appropriés, il y aura suffisamment de ressources pour faire vivre une telle population et les générations futures.

Il y a eu des erreurs dans l'exploitation des ressources du Canada, "mais dans l'ensemble je ne pense pas que nous réussissions trop mal", dit-il.

Au domaine des salaires, les pompiers demandent une augmentation de base de \$398.29 par année, plus un rajustement de l'écart entre les divers grades de l'échelle de salaire.

On observera que les pompiers demandent l'incorporation totale du boni de vie chère dans les salaires énumérés plus haut.

Pour ce qui est de leur semaine de travail, les pompiers demandent qu'elle soit de 48 heures. Les employés seraient alors divisés en deux équipes, travaillant 10 heures de jour et 14 heures de nuit avec changement d'équipe le dimanche.

Actuellement les pompiers travaillent 63 heures par semaine en moyenne et ils ne jouissent d'aucune rémunération s'ils font du travail supplémentaire. Dans leur projet de renouvellement de contrat, ils demandent que "toute heure de travail faite dans une semaine régulière de travail en plus des heures régulières, soit payée à raison de \$1.50 l'heure".

A l'instar des policiers, les pompiers réclament également l'adoption par la ville d'un code de discipline à leur intention.

Une inondation dans la banlieue-ouest de Calgary

Calgary, 13 (P.C.) — La rivière Bow est brusquement sortie de son lit Lower Gardens, dans la banlieue ouest de Calgary hier soir, un peu avant minuit, répandant trois pieds d'eau dans le voisinage et forçant plusieurs personnes à évacuer leurs maisons par un froid de 16 sous zéro.

A 11 h. 45, le service des incendies dépêchait sur les lieux une voiture et une embarcation de secours. Quinze minutes plus tard, deux familles avaient été conduites à une caserne de pompiers.

Une autre famille et un homme isolés par la crue soudaine étaient secourus plus tard, et à 1 h. 30 cette nuit, tout le monde était en sûreté.

Quelque 17 familles habitent ordinairement à cet endroit, mais plusieurs d'entre elles avaient déménagé lundi alors que la rivière se faisait menaçante.

A MONTREAL

45 pertes de vie dans des incendies en 1952

Les incendies à Montréal, en 1952, ont causé moins de pertes de vie et moins de dommages qu'en 1951, a annoncé hier, le commissaire des incendies, Me Jean St-Germain, c.r.

Quarante-cinq personnes sont mortes dans plus de 3,100 incendies qui ont causé plus de \$4,000,000 de dommages.

En 1951, le nombre des morts s'était élevé à 66, y compris les 37 personnes qui ont péri dans le feu de l'hospice de Ste-Cunegonde. En cette même année, les dommages causés par les incendies avaient dépassé \$5,700,000.

En 1952, le commissariat des incendies a fait de nombreuses enquêtes pour découvrir des pyromaniques. Ces derniers se sont montrés particulièrement actifs au cours de l'année qui vient de se terminer.

La Ville garantit l'emprunt de la Commission de transport

Cet emprunt est au montant de \$18,000,000 —
Le Conseil municipal autorise la passation d'un
contrat de garantie — Modification du règlement municipal 1981, afin de le rendre conforme à la loi provinciale

Le conseil municipal de Montréal a adopté ce matin deux articles d'importance concernant la Commission de transport. Le premier de ces items avait trait à la modification du règlement municipal 1981 établissant ladite commission, afin de rendre cette mesure conforme aux récents amendements apportés par la Législature à la loi instituant cette même commission.

Ces amendements législatifs ont été insérés pour les deux fins suivantes, explique le rapport du Comité exécutif au Conseil: a) éclaircir les termes de la garantie que la cité de Montréal est autorisée à donner au cas d'un emprunt contracté par la commission; b) faire disparaître de la loi le limite du taux d'intérêt qui était d'abord fixé à 4% et, ensuite, à 5%.

Afin d'éclaircir les doutes que faisait surgir dans l'esprit des prêteurs, la divergence entre les articles de la loi et ceux du règlement 1981, il était nécessaire d'amender le règlement 1981, de manière à le rendre conforme dans cette partie du moins, à la loi telle que maintenant amendée.

Un autre article de l'ordre du jour avait pour objet d'approuver une résolution relative à un emprunt de \$18,000,000 par la Commission de transport de Montréal et d'autoriser un contrat garantissant cet emprunt.

Explications du Comité exécutif

Le rapport du Comité exécutif expliquait à ce propos: "La Commission de transport de Montréal, par une résolution datée du 2 décembre 1952, décide d'emprunter un montant de \$18,000,000, par l'émission et la vente d'obligations datées du 1er janvier 1953, échéant le 1er janvier 1973 et portant intérêt à un taux de 4 1/2 pour cent. Ces obligations sont, de plus, sujettes à des rachats semi-annuels de \$315,000 en montant principal.

"Votre Comité recommande: a) d'approuver la forme des obligations à ce sujet qui lui a été soumise par le directeur des finances; b) de garantir sans condition l'accomplissement de toutes les responsabilités contractées par la Commission relativement auxdites obligations, telles qu'elles y sont

Un autre article de l'ordre du jour à la séance municipale de ce matin consistait à autoriser le versement d'une somme de \$50,000 pour dépenses imprévues.

Le règlement 1735 stipule que le total des dépenses imprévues d'administration, apparaissant au chapitre du crédit pour dépenses contingentes, ne doit pas dépasser \$150,000, sans l'assentiment du Conseil.

Le Comité exécutif prévoit qu'il lui faudra une somme supplémentaire de \$50,000 à cet article du budget d'ici la fin du présent exercice qui doit se terminer à la fin du mois d'avril. Cette somme est imputée sur le crédit voté par le Conseil pour dépenses contingentes, où il y a des disponibilités.

Virement de crédit au montant de \$50,000

Un autre article de l'ordre du jour à la séance municipale de ce matin consistait à autoriser le versement d'une somme de \$50,000 pour dépenses imprévues.

Le règlement 1735 stipule que le total des dépenses imprévues d'administration, apparaissant au chapitre du crédit pour dépenses contingentes, ne doit pas dépasser \$150,000, sans l'assentiment du Conseil.

Le Comité exécutif prévoit qu'il lui faudra une somme supplémentaire de \$50,000 à cet article du budget d'ici la fin du présent exercice qui doit se terminer à la fin du mois d'avril. Cette somme est imputée sur le crédit voté par le Conseil pour dépenses contingentes, où il y a des disponibilités.

Le Comité exécutif prévoit qu'il lui faudra une somme supplémentaire de \$50,000 à cet article du budget d'ici la fin du présent exercice qui doit se terminer à la fin du mois d'avril. Cette somme est imputée sur le crédit voté par le Conseil pour dépenses contingentes, où il y a des disponibilités.

Les pompiers de Montréal présentent leurs demandes au tribunal d'arbitrage

Une augmentation de \$398.29 plus l'incorporation
au salaire d'un boni de vie chère — Une
réduction des heures de travail — Un code de
discipline

Le tribunal d'arbitrage institué pour régler le différend entre la Cité de Montréal et l'Association des Pompiers de Montréal (A.I.P. 695) a commencé à siéger hier après-midi sous la présidence du juge en chef Roland Paquette, de la Cour municipale.

Cette première séance a donné lieu à la présentation par le président de l'association des pompiers, M. André Plante, des principales demandes des pompiers de Montréal, dans leur projet de renouvellement de contrat.

Les principales demandes de l'A.I.P. concernent des majorations de traitements, la semaine de 48 heures et l'adoption d'un code de discipline.

Au domaine des salaires, les pompiers demandent une augmentation de base de \$398.29 par année, plus un rajustement de l'écart entre les divers grades de l'échelle de salaire.

On observera que les pompiers demandent l'incorporation totale du boni de vie chère dans les salaires énumérés plus haut.

Pour ce qui est de leur semaine de travail, les pompiers demandent qu'elle soit de 48 heures. Les employés seraient alors divisés en deux équipes, travaillant 10 heures de jour et 14 heures de nuit avec changement d'équipe le dimanche.

Actuellement les pompiers travaillent 63 heures par semaine en moyenne et ils ne jouissent d'aucune rémunération s'ils font du travail supplémentaire. Dans leur projet de renouvellement de contrat, ils demandent que "toute heure de travail faite dans une semaine régulière de travail en plus des heures régulières, soit payée à raison de \$1.50 l'heure".

A l'instar des policiers, les pompiers réclament également l'adoption par la ville d'un code de discipline à leur intention.

Une inondation dans la banlieue-ouest de Calgary

Calgary, 13 (P.C.) — La rivière Bow est brusquement sortie de son lit Lower Gardens, dans la banlieue ouest de Calgary hier soir, un peu avant minuit, répandant trois pieds d'eau dans le voisinage et forçant plusieurs personnes à évacuer leurs maisons par un froid de 16 sous zéro.

A 11 h. 45, le service des incendies dépêchait sur les lieux une voiture et une embarcation de secours. Quinze minutes plus tard, deux familles avaient été conduites à une caserne de pompiers.

Une autre famille et un homme isolés par la crue soudaine étaient secourus plus tard, et à 1 h. 30 cette nuit, tout le monde était en sûreté.

Quelque 17 familles habitent ordinairement à cet endroit, mais plusieurs d'entre elles avaient déménagé lundi alors que la rivière se faisait menaçante.

A MONTREAL

45 pertes de vie dans des incendies en 1952

Les incendies à Montréal, en 1952, ont causé moins de pertes de vie et moins de dommages qu'en 1951, a annoncé hier, le commissaire des incendies, Me Jean St-Germain, c.r.

Quarante-cinq personnes sont mortes dans plus de 3,100 incendies qui ont causé plus de \$4,000,000 de dommages.

En 1951, le nombre des morts s'était élevé à 66, y compris les 37 personnes qui ont péri dans le feu de l'hospice de Ste-Cunegonde. En cette même année, les dommages causés par les incendies avaient dépassé \$5,700,000.

En 1952, le commissariat des incendies a fait de nombreuses enquêtes pour découvrir des pyromaniques. Ces derniers se sont montrés particulièrement actifs au cours de l'année qui vient de se terminer.

Un feu jette 25 personnes sur le pavé, à Joliette

Joliette, 13 (P.C.) — Un incendie qui a débuté tôt ce matin a détruit quatre gros réservoirs de pétrole de la compagnie Superpet de Joliette. Les flammes ont rasé également une maison et en a endommagé une autre. Au moins 25 personnes ont été jetées sur le pavé.

L'incendie aurait débuté vers 6h. ce matin lorsqu'un camion, stationné tout près des réservoirs, a fait explosion. Les flammes se sont immédiatement propagées aux quatre réservoirs contenant environ 1000 gallons de pétrole chacun.

Une maison voisine a été complètement détruite tandis qu'une autre est partiellement endommagée. Les occupants des deux habitations ont dû les évacuer. On ne signale aucune perte de vie mais les dommages seraient d'environ \$100,000.

Les pompiers de Joliette, aidés de volontaires, et de pompiers de Montréal, luttent toujours contre l'incendie qui brûle encore mais les flammes seraient maîtrisées et tout danger de propagation est disparu.

On a dû faire appel à l'aide des sapeurs de Montréal. On a dépêché, vers 7h. ce matin, un camion de la caserne no 20 ainsi que 7 pompiers sous la direction du chef-mécanicien André Plaisance. Les sapeurs de la métropole sont toujours sur les lieux.

On ignore exactement la cause de l'explosion qui a détruit le camion citrine et a provoqué la conflagration. Le chauffeur du camion, qu'on n'a pu identifier encore, venait de mettre son moteur en marche lorsque l'explosion s'est produite. En peu de temps l'incendie prenait des proportions graves.

Nouveau maire de Westmount

M. Roy L. Campbell succède à M. J. S. Cameron, démissionnaire — Deux nouveaux conseillers

Le nouveau maire de Westmount est M. Roy L. Campbell qui a été élu par acclamation, hier midi, à la mise en candidature, en vue des élections municipales qui devaient avoir lieu la semaine prochaine.

M. Campbell qui occupait la charge d'échevin de sa ville depuis quatre ans, succède à M. J. S. Cameron, qui a décidé de ne pas poser de nouveau sa candidature.

M. Campbell est le fils de M. A. C. Campbell, ancien rédacteur des Débats de la Chambre des Communes; il est secrétaire de la Canadian International Paper, membre du comité national d'embauchage à la Commission de l'assurance-chômage.

On compte deux nouveaux conseillers de Westmount à la suite de l'élection d'hier: le brigadier James Arthur de Lalanne et M. Allan Arthur Bone.

Ont été réélus par acclamation: les conseillers Réal Panet-Raymond, John S. B. Pemberton, et H. Lloyd Blackford.

On présume que le bandit No 1 du Canada est mort

Ottawa, 13 (P.C.) — Donald (Mike) McDonald, bandit torontois qui s'est évadé d'un pénitencier, il y a 5 ans et demi, a été rayé de la liste de la Gendarmerie des 10 criminels de plus recherchés au Canada.

Un porte-parole de la Gendarmerie a déclaré que l'on "présume" que le bandit est mort.

Le criminel de 44 ans était en tête de la liste des criminels durant toute l'année dernière, sauf lorsque le chef de bande, Edwin Alonzo Boyd, et ses comparses Leonard Jackson et Steve Suchan étaient recherchés par la police.

Il est remplacé à la dignité, si l'on peut dire, de premier criminel du pays, par Hugh Kennedy, 35 ans, de Winnipeg et Toronto. Kennedy, alias McIntosh, est recherché par la police de Toronto depuis son évadement, le 27 novembre 1948, alors qu'il était conduit au pénitencier de Kingston pour y purger huit années d'emprisonnement pour faux.

EN COREE

Les remplacements se feront désormais par unités

Secteur ouest de Corée, 13. (P.C.) — La Presse Canadienne a appris qu'on a dit, hier, aux commandants des unités canadiennes de Corée que les remplacements se feront désormais par unités et non par simples compagnies.

La première unité à être remplacée sera le 1^{er} bataillon du Régiment royal canadien, dont les responsabilités seront assumées par le 3^e bataillon au début de mars.

Par cette nouvelle politique, ce sera la première fois depuis l'arrivée du 2^e bataillon des Princess Patricia en Corée, en décembre 1950, que l'armée canadienne envoie des unités complètes en Corée au lieu de séries successives de compagnies.

Conférence et exposition

Demain, le 14 janvier, M. Camille Laverdière, géographe d'Ottawa, prononcera une conférence illustrée de projections lumineuses sur "L'extrémité septentrionale de l'archipel arctique canadien".

En compagnie d'un autre géographe, M. Pierre Gadbois, M. Laverdière entreprend l'exploration

M. Abbott espère présenter son budget "aussitôt que possible"

Les Communes veulent terminer leur travail pour la fin d'avril

Ottawa, 13 (P.C.) — Le ministre des finances, l'hon. Douglas Abbott, a déclaré hier qu'il a commencé à travailler sur le budget de 1953-54 et il espère le soumettre aux Communes "aussitôt que possible".

Désormais, a-t-il ajouté, une attention constante sera portée aux propositions budgétaires. Il n'a pas mentionné de date précise pour la présentation du budget au Parlement.

Le ministre a promis qu'on reconsidérerait une proposition de M. Stanley Knowles (C.C.F., Winnipeg-Nord-Centre) touchant l'abolition du minimum de quatre pour cent en ce qui regarde les frais médicaux déductibles de l'impôt sur le revenu.

Après que M. Abbott eut ajourné le débat sur la proposition de M. Knowles relativement à l'impôt sur le revenu, l'attention s'est portée sur une résolution de M. H. W. Herridge (C.C.C., Kootenay-Ouest) demandant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la conservation du sol, de l'eau et des forêts.

A l'ouverture de la séance, M. Abbott a déposé les comptes publics de 1951-52 et le rapport du vérificateur général pour cet exercice fiscal.

Durant le débat sur l'impôt sur le revenu, M. Knowles a rappelé que l'an dernier les Communes ont adopté sa résolution préconisant l'abolition du minimum concernant les dépenses médicales déductibles pour fins de l'impôt sur le revenu.

Dans le budget, dit-il, M. Abbott n'a pas tenu compte du "désir du Parlement" et a maintenu le minimum. Le plafonnement touchant les déductions a toutefois été élevé.

M. Knowles a dit que tout le monde anticipe une élection cette année. Il espère que dans le budget préélectoral le gouvernement abolira le minimum. Les frais médicaux devraient être considérés sur le même pied que les dons aux œuvres de charité. Tous ces dons peuvent être déduits jusqu'à un certain pourcentage.

Perte de \$100,000,000

Dans sa réponse, M. Abbott a dit qu'il ne croit pas opportun, en principe, que les frais normaux de subsistance de l'individu doivent être payés à même le revenu après déduction des impôts. Il se peut que le minimum des frais médicaux doivent être moins de quatre pour cent, peut-être ne devrait-il y avoir aucun minimum.

Soulignant toutefois la nécessité d'un tel minimum, M. Abbott a dit que si chaque contribuable revendiquait une réduction de quatre pour cent pour frais médicaux, le gouvernement perdrait un revenu d'environ \$100,000,000 par année.

M. Abbott a critiqué le C.C.F. dans sa prétention que l'acceptation de la résolution de M. Knowles l'an dernier signifiait que le gouvernement projetait d'abolir le minimum des frais médicaux déductibles. La résolution exhortait simplement le gouvernement à étudier la proposition. Et c'est ce qu'il a fait.

Le ministre doute qu'on puisse discuter la proposition de M. Knowles et il propose l'ajournement du débat.

M. J. M. Macdonnell (P.C., Toronto-Greenwood) demande alors si M. Abbott a de "bonnes raisons" pour terminer le débat de cette façon. M. Abbott répond que sa motion ne peut être discutée.

La C.C.F. demande un vote formel et la motion est adoptée par 109 à 42. Les partis C.C.F., créditiste et progressiste-conservateur, ainsi que M. J. L. Gibson (ind., Coquitlam-Alberni) votent contre l'ajournement du débat.

de cette région du Canada au cours de l'année dernière. Leur séjour, qui dura de mai à octobre, permit d'accumuler quantité d'observations de toutes sortes. Ce sont les résultats de ces nombreuses recherches que M. Laverdière exposera dans sa conférence qui aura lieu dans la grande salle du Jardin botanique, 4101 St. Sherbrooke, à 8 heures 30 du soir.

En cette occasion, une exposition d'objets esquimaux (vêtements, objets d'art, agrès de chasse et de pêche, etc.) recueillis par M. Jacques Rousseau, auteur de ses voyages dans l'Ungava, sera présentée dans le hall d'entrée du Jardin botanique. Bienvenue à tous.

LES PARCHEMINS DU PASSÉ SONT TIRÉS DE L'OUBLI POUR PRÉPARER VOTRE GÉNÉALOGIE

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

606, rue St-Denis, Montréal 5, rue de Mont-Théor, Paris

NOS SERVICES EXPERTS VOUS ASSURENT UN TRAVAIL PARFAIT

UNE OEUVRE NATIONALE DIGNES DE VOTRE ENCOURAGEMENT

ON DEMANDE, pour une maison de commerce canadienne, UN COMMIS JUNIOR

parfaitement bilingue. L'applicant doit avoir un certificat de Cours Supérieur. Pour une entrevue, appelez UN.-6-6707

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-434, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice-proprétaire. Directeur-gérant: Gérard Pilon.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations, et de la Canadian Daily Newspaper Association. Le Canadian Press, est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières à "Le Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): Canada (sauf Montréal et la banlieue), \$12.00; Montréal et banlieue, \$13.00; États-Unis et Commonwealth, \$14.00; Union postale, \$16.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): Canada, \$4.00; États-Unis et Union postale, \$5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorité comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: BELAIR 3361*

FAIS CE QUE DOIS

MARDI 13 JANVIER 1953

Le Pakistan sur le point de s'ériger en république

A quand le tour du Canada?

A l'instar de l'Inde, le Pakistan songe à s'ériger en république, sans rompre avec le Commonwealth. Le premier ministre Khwaja Nazimuddin vient de publier le rapport d'une commission d'étude qui conclut à l'établissement d'une démocratie purement islamique. Ce rapport sera soumis incessamment à une assemblée constituante et on s'attend qu'il soit adopté d'ici quelques semaines.

Ces dépêches de Karachi éclairent le titre royal un peu surprenant qui avait été élaboré pour le Pakistan lors des récents entretiens des premiers ministres du Commonwealth: "Elizabeth II, reine du Royaume-Uni et de ses autres royaumes et territoires, chef du Commonwealth". Si le Pakistan n'est pas mentionné parmi les royaumes d'Elizabeth, c'est que son gouvernement était décidé à en faire une république.

Les grands changements constitutionnels qui vont s'accomplir au Pakistan n'entraîneront pas du point de vue pratique et immédiat des conséquences sensationnelles. Une constitution écrite et émanant des Pakistanais eux-mêmes viendra remplacer une loi anglaise, l'Indian Independence Act de 1947, mais sans modifier profondément la forme du gouvernement qui se modèle sur celui de la Grande-Bretagne: Parlement, cabinet, responsabilité ministérielle, suffrage universel.

La souveraineté nationale sera cependant affirmée avec éclat du fait que le chef de l'Etat ne sera plus une reine anglaise mais un président pakistanais élu par la nation. C'est précisément ce fait de remplacer le gouverneur général représentant la reine par un président élu qui fera du Pakistan une république et non plus un royaume, même si le gouverneur général actuel, un Pakistanais du nom de Ghulam Mohammed, devait être élu premier président, comme la chose est possible.

Le Pakistan est le troisième des Etats du Commonwealth à se constituer en république. Le premier a été l'Irlande, qui a dû rompre les liens qui l'attachaient au Commonwealth pour réaliser cette ambition. Le second a été l'Inde, qui est devenue république sans quitter le Commonwealth, grâce à une fiction constitutionnelle plus commode que logique, qui fait de la Couronne anglaise le symbole de l'unité entre les Etats-membres plutôt que le symbole de l'autorité. Le Pakistan suit l'exemple de l'Inde.

Le quatrième Etat du Commonwealth à s'ériger en république sera vraisemblablement l'Afrique-Sud. Il y a déjà assez longtemps que l'on en parle dans les milieux nationalistes qui entourent le gouvernement Malan. Ce serait probablement déjà fait si la politique de ségrégation n'avait entraîné toutes sortes de difficultés pour le gouvernement.

Il semble bien que les Etats du Commonwealth sont d'autant plus portés à renoncer à leur allégeance à la Couronne anglaise et à proclamer la république que leur population comporte une moindre proportion de citoyens d'origine anglo-saxonne. L'Irlande ne com-

ptait qu'une minime proportion de citoyens anglais et protestants du moment qu'on ne lui rattachait pas les comtés du nord-ouest annexés au Royaume-Uni. L'Inde ne comptait qu'une proportion insignifiante de fonctionnaires, de militaires et de commerçants anglais qui ont d'ailleurs quitté le pays pour la plupart depuis la proclamation de l'indépendance. Il en va de même du Pakistan.

En Afrique-Sud, la majorité de la population se compose d'Afrikaners d'origine hollandaise, même si les Anglais constituent une minorité nombreuse et influente. Et cela explique que l'on y mette plus de temps pour s'entendre et proclamer la république. Comme l'Inde et le Pakistan, le Ceylan est habité par une population qui non seulement n'est pas anglaise, mais n'est pas même blanche. S'il se contente pour le moment du statut de Dominion, c'est qu'il n'a conquis son autonomie que depuis la dernière guerre et qu'il n'a pas encore eu le temps de parfaire son organisation politique. Il ne manquera pas, lui non plus, de s'ériger en république dès que la chose sera possible.

Restent les Etats en majorité anglo-saxons — le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Leur attachement à la Couronne anglaise est au moins aussi sentimental que réfléchi. De ce groupe, le Canada devrait être le premier à proclamer la république même si l'échéance semble retardée. En premier lieu, les Anglo-Saxons ne représentent plus la majorité de la population en nombre, même s'ils conservent l'influence prépondérante. Les Canadiens d'origine anglaise ne sont plus que 48 pour cent environ de l'ensemble contre 30 pour cent de Canadiens français et plus de 20 pour cent de Néo-Canadiens et ils semblent condamnés à perdre encore du terrain du point de vue numérique. En second lieu, la géographie a placé le Canada en Amérique où tous les autres pays sont des républiques.

La proclamation de la république n'a rien d'urgent pour les Canadiens. Il n'y a pas lieu de négliger des réclamations essentielles sur le terrain religieux ou sur le terrain culturel pour hâter l'avènement d'un régime qui sera l'aboutissement inévitable de notre évolution constitutionnelle. Il n'y a pas lieu de provoquer des querelles violentes pour imposer plus vite un régime qui finira par s'imposer de lui-même.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à faire pour hâter l'avènement de la république et de la souveraineté complète. Il faut implanter lentement l'idée républicaine dans l'esprit de tous les citoyens canadiens. Chez les Canadiens français et les Néo-Canadiens, la résistance à vaincre ne sera pas considérable. A nos compatriotes anglo-saxons, il faudra démontrer que la proclamation de la république n'implique pas nécessairement la rupture avec le Commonwealth, comme on peut le voir par l'exemple de l'Inde et celui du Pakistan, et qu'elle s'impose au nom de l'unité et de la souveraineté nationales.

Pierre VICEANT

BLOCS-NOTES

Lundi soir prochain

Plusieurs personnes se demandent en quoi consistera au juste le cours de civilisation canadienne-française, qui sera inauguré lundi soir prochain, à 7h. 30, à l'Université de Montréal.

Elles ont une idée plutôt vague de ce que peut être une "chaire de civilisation". Sans doute ces mots, assez ambigus, les effraient-ils.

Nous leur suggérons de se rendre à l'Université lundi soir prochain. Car, dans la leçon inaugurale, le chanoine Groulx donnera précisément une vue d'ensemble du programme. Il en commentera les principaux aspects. Il soulignera l'opportunité de pareilles recherches. Après l'avoir écouté, chacun saura si le programme comporte pour lui un intérêt particulier.

Au reste, l'entreprise elle-même et le nom des professeurs nous donnent déjà un préjugé favorable. Outre le chanoine Groulx, on entendra dès la première année le Père Richard Arès, S.J., et M. Guy Frégault. Nous croyons savoir que, parmi les professeurs de la seconde année, il y aura M. Esdras Minville, ainsi que M. Mauric Séguin, professeur d'histoire, et quelques spécialistes. Ce sont autant de garanties que les cours seront substantiels et d'un vif intérêt.

Echecs de l'entreprise privée dans le domaine de la radio et de la télévision

L'entreprise privée s'agit beaucoup. Elle n'est pas satisfaite de la politique outaouaise en matière de radio et de télévision. Elle suscite des déclarations et des campagnes de journaux. Elle paraît même avoir entamé le bloc libéral: au cours d'une rencontre

ans. Laissez à elle-même, la radio commerciale flatte le mauvais goût, elle l'entretient, elle l'accroît. Sauf exceptions rarissimes (comme par exemple le concert symphonique de New-York le dimanche après-midi), les postes privés ont une complaisance systématique pour la niaiserie, la bêtise, et souvent l'immoralité.

On dirait que neuf fois sur dix, l'influence du commerce sur la radio est détestable: la règle vait pour Radio-Canada presque autant que pour la radio privée. Supprimez de la radio l'Etat les programmes qu'elle rétribue elle-même, et il n'y restera pas grand-chose de valable.

Que l'entreprise privée acquière davantage le sens de ses responsabilités, et alors nous écouterons ses doléances. Mais d'ici là nous nous réjouirons des restrictions que Radio-Canada apporte provisoirement à la télévision, et des règlements sévères qu'elle impose à la radio privée.

Malgré tout...

Nous n'irons point, pourtant, jusqu'à demander l'abandon intégral de la radio et de la télévision. Car il faut que les pouvoirs se fassent équilibre. L'intervention de la politique est assurément discrète à la radio d'Etat, et il faut en féliciter la politique. Mais il n'en a pas toujours été ainsi: en période de guerre, Radio-Canada fut le haut-parleur du gouvernement. Et il n'en est pas ainsi non plus sur toute la ligne: certains thèmes (comme par exemple la paix, notre attitude dans les affaires internationales, une certaine forme de canadianisme intégral) sont surveillés de très près. N'allons pas croire que la radio

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE!

Autant d'ordres, autant de formes et de couleurs d'habits. Et pourtant, il n'y a pas, à proprement parler, de costumes, ou plutôt "d'uniformes" religieux. C'est ce que rappelle l'abbé Chauve-Bertrand dans "La Crise d'âme d'un jeune prêtre", ouvrage paru en 1948 (épuisé), mais d'actualité brûlante au moment où on annonce l'adaptation des costumes de religieux.

"Comme il n'y a pas de lois qui régissent la coupe des vêtements, chacun est libre d'adopter celle qu'il préfère... Saint Benoît de Nursie a judicieusement écrit, dans sa "Règle", qu'on ne doit s'occuper ni de la forme ni de la couleur, mais s'habiller comme les gens du pays."

"Les sages fondateurs des

L'Espagne

Le congrès eucharistique de Barcelone a été un triomphe pour l'Eglise et un honneur pour l'Espagne. Le radiomessage de Pie XII contient des éloges que peu de peuples ont mérités (voir Actes Pontificaux, No 46, l'Eucharistie). On comprend que les Espagnols soient fiers de cet événement. Ils ne se laissent pas aveugler cependant par les louanges reçues. On le constate en lisant cet extrait d'un article sur le congrès publié dans la revue des Jésuites espagnols "Razon y Fe" par le P. Granero, S.J. "...Mais les louanges ne sont pas un rideau de fumée qui nous aveuglerait. Nous les recevons avec reconnaissance, comme nous recevons avec reconnaissance les observations et les reproches bien intentionnés de quelque côté qu'ils nous viennent. Que dis-je? Même les attaques injustes, dans une certaine mesure, nous les recevons avec gratitude, sans nous préoccuper des intentions qui les alimentent. Parce que les attaques nous poussent à réfléchir et parce que, dans une polémique noble et charitable, elles nous aident à mettre la vérité en pleine lumière. Le catholicisme espagnol a véritablement "explosé", irrésistible et glorieux, spectaculaire, unanime, très pieux, aux émotions mystiques dans le cours de ces journées eucharistiques... Elle est si riche qu'elle perd tout espoir d'insinuation qui consiste à prétendre que ces multitudes auraient pu être mobilisées sur ordre. Pour l'écartier avec mépris, il suffit d'avoir vu de près la spontanéité, les visages rayonnants de joie, le délire des acclamations, la piété filiale du cœur, les yeux illuminés de foi, la viguerie unanime des prières et des cantiques: un peuple tout entier, avec ses évêques, ses autorités à tous les échelons, son gouvernement au complet, avec le chef de l'Etat en tête... On discute aujourd'hui de ce que, auparavant, on n'avait jamais discuté entre catholiques. Une philosophie politique de nouvelle source, assainie avec des anecdotes d'histoire et avec quelques grains de théologie, vient nous dire qu'il faut absolument délimiter les camps et poser le problème — non pas comme un mal inévitable pour ainsi dire dans un monde païen, mais comme une chose légitime et idéale — de la séparation de l'Eglise et de l'Etat: deux pouvoirs qui se

reconnaissent, qui se respectent; mais qui se regardent de loin comme étrangers l'un à l'autre et qui ne conjuguent pas leurs forces pour un mutuel appui et pour le bien de ceux qui sont en même temps sujets de l'Etat et fils de l'Eglise. Comme si l'humain et le surnaturel, le temporel et l'éternel n'étaient pas deux sphères concentriques autour de l'homme, mais deux lignes nées en directions divergentes. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans un examen approfondi d'un si grave problème. Au Congrès a resplendi de la façon la plus lumineuse, la solution espagnole. Et cela pour l'admiration de tous et pour le scandale, peut-être aussi, de quelques-uns..." (L.S.P.)

privée ait des idées: elle ne possède que des intérêts. Elle ne fait pas consciemment de la contre-propagande. Mais sa seule existence, ses règlements moins sévères pour les émissions politiques, ont parfois permis d'entendre certains exposés que la radio d'Etat refusait obstinément. L'existence de cette soupe reste donc nécessaire. Mais ne prenons pas une soupe pour un idéal.

André L.



Jamais l'un sans l'autre.

Il faut faire vite la fédération de l'Union française

par Jean de FABREGUES

Les incidents de la semaine écoulée, en marge de l'O. N. U., sur la situation de la France au Maroc et en Tunisie donnent, hélas! une trop grande actualité à ce que nous avons essayé, il y a quelques semaines, de montrer ici: que, si les Français n'envoient pas clairement l'ampleur de l'échec colonial devant lequel ils se trouvent, cela leur coûtera cher, et qu'il y avait là aussi bien une question d'intérêt national bien entendu que de justice. Sur quoi nous recevons des lettres d'excellents amis (du Maroc, de Tunisie), civils et militaires, qui nous disent: ne découragez pas les Français qui tiennent, n'apportez pas d'eau au moulin du désordre. C'est donc que nous sommes bien mal fait lire.

Nous avions pourtant mis les points sur les i, écrivant: "Certes, il ne s'agit ici ni de nier l'héroïsme de nos conquérants coloniaux, ni l'apport de nos colonies, de nos techniciens, encore moins de nos missionnaires". Et notre conclusion condamnait "la démagogie progressiste, qui se suffit de peine à la peine des pays colonisés". Elle proposait-elle? ajoutions-nous, le départ total des pays colonisés? mais qui sait qu'il ne résonne rien — Nous affirmons donc qu'elle n'était pas plus valable qu'une "démagogie nationaliste qui mêle les contraires, défend ce qui est indéfendable et ne se propose elle-même qu'un statu quo intenable". Et nous avions au préalable cité deux témoins bien divers: un "intellectuel" socialisant mais singulièrement lucide, Simone Weil, un maître de l'action militaire et coloniale, insoupçonnable du point de vue national, l'amiral Auphan.

Comment ne pas voir que l'espèce de demi-consentement et de demi-réflexion semble se complaire la France à l'égard de l'Indochine comme à l'égard du Maroc et de la Tunisie, est la pire des situations? Notre cas évoque, ici, à nos yeux, celui d'un Père qui, à l'égard de ses grands enfants, maintient du bout des lèvres des lois ou des principes auxquels son cœur n'adhère plus et qu'il ne peut plus maintenir en réalité. Il perd, à coup sûr, sur des tableaux: les enfants n'obéiront

pas aux lois (ou seulement, eux aussi, du bout des lèvres et ce sera pire), et ils trancheront quelque chose à leur foi dans le Père. Par quelque bout que nous le prenions, notre drame colonial exige de nous la lucidité, la clarté, la sincérité — même du point de vue français. Que dire, alors, du point de vue chrétien?

Les conséquences de ces demi-adhésions, des atermoiements qui en résultent, c'est que, comme le rappelle l'an dernier René Payot au Journal de Genève "l'héroïsme des officiers et des soldats a été, dans une large mesure, annihilé par une politique passablement incohérente; et ces hommes ont souvent éprouvé le sentiment douloureux qu'ils se battaient pour une cause qui ne tenait guère au cœur de la nation".

Actif et passif

Nous savons bien qu'il y a des paroles dures à prononcer en ce moment, mais, faute de lucidité, l'événement sera plus dur encore. Une fois de plus, écoutons donc l'amiral Auphan, témoin incontestable par son expérience et son savoir, insoupçonnable par ses "états de service" militaires, politiques, et, si l'on peut dire, spirituels:

"A quelques exceptions près, comme les Philippines espagnoles ou certains points de l'Indochine française, la plupart des Asiatiques n'ont connu de l'Occident chrétien que le dur visage de ses hommes d'affaires, la brutalité de ses militaires, l'arbitraire de quelques révoles (c'est l'amiral Auphan qui parle) ou l'indifférence hautaine de ses administrateurs. Nous ne pouvons pas que la masse sous-alimentée des jeunes se laisse aujourd'hui séduire par une conception sociale (marxiste) de la vie que nous considérons avec raison comme très inférieure à la nôtre: depuis 1492, l'Occident a eu sa chance en Asie, et par suite de ses divisions, il a manqué d'y répandre les bases religieuses de la civilisation qu'il apportait et d'étancher la soif de justice qui est au fond de toute âme humaine; il ne saurait se plaindre aujourd'hui des conséquences". (1)

Mais vous dites vous-mêmes (répond peut-être le lecteur) que justement en certains points d'Indochine, la France a fait ces choses. Je sais, et j'ai aussi sous les yeux le tableau (donné à la 21e session du Bureau de l'Assistance technique de l'O.N.U.) des réalisations sociales de la France dans ses territoires. Il n'en reste pas moins que nous sommes solidaires de tout l'Occident et du comportement de tout l'Occident: volons, peuples, cela est, et par ceux ou nos regrets n'y changeront rien, les faits sont là. Le malade est-il en danger? Si oui, il faut d'abord connaître la maladie et le microbe.

Écoutons encore l'amiral Auphan: "L'histoire coloniale de l'Afrique commence par le pillage humain qu'a constitué pendant trois siècles la traite systématique de noirs et s'achève par un partage consécutif à une bagarre diplomatique acharnée, que les grandes puissances se livrèrent pendant cinquante ans comme des chiens autour d'un os et dans laquelle l'Europe se distingue par sa férocité". Sans doute, pour l'Afrique pour méconnaître les bienfaits que l'ordre, l'administration et les techniques occidentales ont apportés à ses habitants, en particulier à ceux des colonies françaises. Toute la question est de savoir si, en conscience, ce suffirait pour imposer. Une civilisation forme un tout. Si l'on n'apporte à des populations que les agréments matériels de la science sans la contrepartie religieuse et morale correspondante, on ne leur offre qu'un fruit truqué. Si l'on tue par l'exemple du laïcisme officiel, le respect du sacré et les liens traditionnels plus ou moins frustes qu'elles ont déjà avec la divinité sans les remplacer par ceux de la révolution chrétienne, on les désarme moralement et on les met

dans l'incapacité de s'administrer elles-mêmes. L'amiral Auphan cite ici un mot de P. Veillaume, le rénovateur des Petits Frères de Jésus du Père du Foucault: "Les poids des techniques matérialistes supposent obligatoirement chez l'homme qui ne veut pas être écrasé ou avili une force spirituelle et une maturité que seul un christianisme vécu est capable de donner".

Voilà l'état de fait, voilà nos responsabilités, voilà ce qui, est nécessaire pour répondre à ceci et à cela. Nous ne disons pas — ré pétitions pour que ce soit bien clair — que nous avons à abandonner, à démissionner de quoi que ce soit. Nous disons que pour envisager le problème à sa vraie dimension, c'est sous cet angle-là et en ayant tout cela présent à l'esprit qu'il faut le regarder, avec dans l'âme cette règle d'or dont nous nous emparons avec l'enthousiasme de l'amiral Auphan: "Il ne peut y avoir qu'un seul but aux relations qu'établissent, après la crise initiale, entre une puissance coloniale et un peuple colonisé: le bien commun des deux parties, dans le respect de la vocation particulière à chacune d'elles".

Vers une fédération de l'Union française

Mais, dites-vous, aujourd'hui, hic et nunc, que faire?

"Reconnaître que les traités d'alliance ou de protectorat ne sont pas éternels... faire connaître les étapes et l'ordre de grandeur des délais"; déterminer vers quoi l'on tend: assimilation, indépendance, fédération. La plupart du temps, nous n'avons pas choisi, pas su ou pas voulu, ou même pas pensé à choisir. Le temps perdu pèse sur nous, d'autant plus qu'inutilité de la solution finale, il l'a été par d'autres contre nous. Et il est bien évident que tout ce que nous disons ici ne retire rien à la très lourde culpabilité de la propagande de marxiste et des idéologues de toute appartenance — même chrétienne — qui sévissent dans l'Union française à Paris.

Que faire? Surtout, surtout, rompre en visière avec un système qui "rabaisse la colonisation à un niveau exclusivement économique et social". C'est toujours l'amiral Auphan qui parle.

Est-ce trop? L'Amir. Le mot brèle les lèvres. Il n'est en tout cas, pas trop tard partout. Mais pour qu'il ne soit pas trop tard, il faut surtout être logique: "Hériter de la révolte et exiger d'être obéi, s'emparer du bien d'autrui et faire appel à la probité, changer les lois à la convenance des parties et dire qu'on rétablit la légalité, vanter la liberté aux peuples d'outre-mer et la leur refuser, récompenser, l'indiscipline et demander la loyauté, ne s'intéresser à la religion qu'à des fins sociales et économiques, confondre la justice avec les bouffonneries judiciaires de la libération sont autant d'hypocrisies fondamentales faussant les consciences et empêchant de croire à la vérité d'une attitude. L'élite intellectuelle des peuples coloniaux s'en rend compte aussi bien que nous-mêmes. Et ce mensonge permanent la détourne d'adhérer à tout ce qu'il y a pourtant de vérité dans notre position coloniale, c'est-à-dire la légalité, l'histoire nous a donné une mission conforme au génie national et que son devoir est de coopérer, dans la mesure, il est vrai où nous lui restons fidèles" (2).

Nous absence de doctrine coloniale n'a pour conséquence que de donner l'air aux nationalistes locaux utilisés pour le marxisme. Selon les lieux, les latitudes, les traditions locales, il y a des solutions diverses à apporter aux problèmes de l'Union française. Elles sont toutes dominées par ce principe central qui est, aux yeux d'un catholique français, le problème colonial: que ce soit réellement le bien commun de l'un et de l'autre contractants qui soit servi, et que la responsabilité "coloniale" soit d'abord une responsabilité humaine, donc une responsabilité spirituelle. En conséquence, ne résoudre le problème colonial que ceux-là, ceux-là seuls, qui savent que sont les réalités spirituelles, qu'elles s'incarnent dans des traditions, des cadres sociaux, un ensemble humain de vie, et que tout ce qui a détruit encore un tel cadre, ne fait et ne fera qu'apporter de nouveaux matériaux à la misère mondiale et à la révolution mondiale qui se fonde sur la misère. Ce ne sont donc ni les marxistes ni les idéologues, même chrétiens, qui peuvent apporter des solutions. La seule solution, c'est la construction RAPIDE (le feu est très rapide) de la Fédération de l'Union française.

J. de FABREGUES
(La France catholique, 21 novembre 1952).

(2) Auphan, Échecs de l'histoire.

L'ACTUALITÉ

Gulliver à Petawawa

L'autre soir, alors que fourbu je retournais chez moi en tramway, et que serré dans la foule anonyme et compacte je n'avais même pas besoin de veiller à mon équilibre et ne pensais à rien, mon subconscient remarqua les propos étranges d'un voyageur: il profita d'un arrêt brusque de la voiture pour attirer mon attention, et j'appris alors le secret de la grande sérénité du gouvernement fédéral devant le rapport Currie.

Ce voyageur, cabaleur libéral dans son comté, expliquait à son voisin le plan de campagne arrêté par M. Saint-Laurent pour les prochaines élections. Le premier ministre s'attend à un assaut de l'opposition à propos des chevaux de Petawawa, et il a décidé de montrer aux électeurs qu'il n'y a pas là de quoi s'énerver, et que le grand écrivain anglais Jonathan Swift, racontant les voyages de Gulliver dans les contrées lointaines, a signalé des faits encore plus extraordinaires.

Il s'agit naturellement du voyage chez les Houyhnhnms. Ceux qui ont lu ces beaux récits dans leur enfance se rappelleront qu'en 1711 l'explorateur Gulliver, victime d'une mutinerie de son équipage, fut déposé sur un rivage inconnu où il eut la surprise de trouver une société de chevaux fort

civilisés et vertueux, tempérants, travailleurs; ces chevaux étaient gouvernés par une assemblée, un grand conseil tenu pendant cinq ou six jours tous les quatre ans à l'équinoxe d'automne.

Mais le plus étrange de cette histoire, c'est que dans ce pays de chevaux si distingués, il y avait des bêtes nommées Yahoos, humains dégénérés, sales, vicieux, et que Gulliver jugea être les animaux les moins susceptibles d'instruction. A la fin, malgré la haute considération que lui témoignait un Houyhnhnm, Gulliver dut partir, car à cause de sa ressemblance aux Yahoos, le conseil des chevaux jugea sa présence intolérable; on admettait qu'il était supérieur aux Yahoos, mais on estimait sa raison aussi inférieure à celle des Houyhnhnms qu'elle était supérieure à celle des Yahoos.

Les stratèges libéraux avaient donc décidé d'exposer en détail et de résumer pour l'électorat ce récit de Gulliver, afin de montrer que l'incident de Petawawa est bien infime par comparaison. Car même si des chevaux ont été placés sur la liste de paie, ils n'ont jamais été plus que des égaux des militaires, et jamais, au grand jamais, les chevaux de l'armée n'ont réduit les militaires en servitude. De plus, cette pro-

motion des chevaux faite avec la complicité de quelques soldats, n'a jamais été très étendue, et elle a été complètement enrayée. Donc, pourquoi tant de tapage?

Le cabaleur libéral ajouta que, malgré la confiance officielle, il n'était pas tout à fait rassuré. Il craint que les partis d'opposition ripostent, et que surtout si les élections générales ont lieu à l'équinoxe d'automne, on n'accuse le gouvernement de copier les moeurs politiques des Houyhnhnms.

Les organisateurs libéraux craignent quelque chose de pire encore: que les partis d'opposition fassent clandestinement inscrire des chevaux sur les listes électorales pour en accuser ensuite les libéraux, et prétendre que l'hégémonie humaine est menacée par le gouvernement fédéral. Mais le parti libéral est vigilant, il ne se laissera pas embarquer dans de pareils pièges. Et après avoir jeté un regard inquiet autour de lui, et rassuré sans doute par les mines abruties de ses voisins de tramway, le cabaleur ajouta en baissant la voix: "Pour les listes électorales, nous avons confié l'enquête aux chevaux de la police montée..."

SANSOUCY

INAUGURATION DE LA BOURSE D'EDMONTON

Edmonton, 13 (P.C.) — L'empire industriel toujours croissant de l'Alberta a pris encore plus d'ampleur hier alors qu'on a inauguré la Bourse d'Edmonton.

La Bourse, la seconde de la province, a ouvert ses portes à 8 h. a.m., heure normale des Monta-

gnes, et les ferma à 1 h. 30 p.m. J. J. Collins, gérant général, a dit que 15,850 actions, d'une valeur totale de \$8,340, ont été échangées au cours de cette séance inaugurale. Le ton des transactions a été mixte, les valeurs industrielles et les titres pétroliers changeant particulièrement de mains.

Vingt-cinq valeurs industrielles, minières et pétrolières ont été officiellement affichées au tableau.

On a continué à organiser cette nouvelle Bourse il y a plu-

sieurs mois et tous les 65 sièges ont été vendus il y a déjà quelque temps. Certains sièges, dit-on, ont changé de mains à prix plus élevés.

La Bourse fut incorporée par un décret spécial de la Législature de l'Alberta en 1949 mais ne fut pas organisée avant la fin de 1952 et le début de 1953.

Il y a maintenant quatre Bourses dans l'Ouest canadien, celle de Winnipeg, établie en 1903;

celle de Vancouver, organisée en 1907; et celle de Calgary, qui date de 1913.

On avait prédit en 1947 l'établissement d'une Bourse à Edmonton alors que la découverte d'huile à Leduc fut le point de départ d'une ère de prospérité industrielle dans la région d'Edmonton. Précédemment, les échanges s'effectuaient à la Bourse de Calgary, considérée la plus importante dans l'Ouest en tant que le virement des actions est concerné.

Emission scolaire protestante de Rouyn

L'émission de \$223,000 par séries vingt ans des syndics d'écoles protestantes pour la municipalité de Rouyn, dans le comté de Rouyn-Noranda, a été adjugée mercredi après-midi, 7 janvier, à un syndicat composé de Dominion Securities Corporation, Ltd. et W. C. Pittfield & Co. Ltd. L'emprunt, comprenant \$145,000 à 4% 1953-62 et \$78,000 à 5% 1963-72, a été rendu au prix de 91.88, ce qui représente un loyer net de 5.973%.

Le secrétaire de la province a accordé un octroi de \$105,368 pour cette émission.

La commission scolaire vient sur le marché des obligations pour la première fois.

Les titres, qui peuvent être rachetés par anticipation, portent la date du 1er décembre 1952 et ils échoient du 1er décembre 1953 au 1er décembre 1972 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal, à Rouyn ou à Toronto. Le produit de l'émission sera utilisé pour la construction d'une école. L'octroi de 1905,368 entièrement applicable au service de l'emprunt est payable en quatre versements annuels, égaux et consécutifs de \$26,342, de 1953 à 1956 inclusivement.

L'évaluation imposable de la corporation, pour 1952-53, est de \$3,057,892. Au 30 juin 1952, la commission scolaire avait une dette consolidée nette de \$2,900. La population de la Cité de Rouyn est de 15,952 âmes.

Titres retirés du marché

Les actions des compagnies suivantes ont été retirées du marché du Curb de Montréal:

Halifax Insurance Co.
Maritime Tel. & Tel. Co. (actions ordinaires et privilégiées).
Nova Scotia L. & Power Co. Ltd. (actions ordinaires et privilégiées).

Tungsten Corporation of Canada

Les actions de Tungsten Corporation of Canada ont été retirées du marché du Curb de Montréal. Cette mesure a été prise à la suite d'un prêt dont la compagnie n'avait pas avisé le Curb de Montréal, alors que celui-ci devait l'être préalablement.

Cours des changes

Cours fournis par la Banque Canadienne Nationale

New-York, dollar	0.974
Angleterre, livre	2.734
France, franc	0.002784
Belgique, franc	0.0195
Suisse, franc	0.2269
Hollande, florin	0.2560
Norvège, couronne	0.1367
Danemark, couronne	0.1415
Suède, couronne	0.1882
Tchécoslovaquie, cour.	0.0197

Avis de décès

PELCHAT-ALLAIRE. — A La Prairie, le 10 janvier 1953, l'âge de 81 ans 7 mois, est décédée Olive Sergerie, épouse en 1ères nocces de Louis Pelchat et en 2es nocces de Fabien Allaire, demeurant à 1375 boul. Edouard VII. Les funérailles auront lieu mercredi 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons Pelletier Lée, no 1575 rue Ste-Catherine, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement à 8 h. 50, Parthenais et Ste-Catherine.

PREVOST. — A Montréal, le 13 janvier 1953, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Louis-Napoléon Prevost, née Lemire-Marsolais (Angelina) demeurant chez son gendre Octave Vallières, 11712 Tolhurst, Ahuntsic. Les funérailles auront lieu jeudi, 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons Lorenzo Lebeau, no 10802 rue Lajeunesse, près boul. Gouin, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 8 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

YON. — En cette ville, le 12 janvier 1953, est décédée Denise Belle, épouse de feu Armand-G. Yon, industriel, et mère de M. l'abbé Armand Yon. Les funérailles auront lieu le mercredi 14 du courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 4092 avenue Northcliffe, à 8 h. 45 a.m., pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h. précises, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les projets en cours et les dépenses aux fins du réarmement s'élèveront sans doute cette année à quelque 400 millions de dollars, ce qui commence, mais, au fur et à mesure que l'influence de ces facteurs s'amoindriront, il se produira nécessairement un ralentissement graduel. L'activité économique ne peut d'ailleurs pas se maintenir au maximum indéfiniment. Il serait donc opportun, en cette année 1953, de s'efforcer de mettre sa maison en ordre afin d'être en mesure de parer à toute éventualité.

Les actionnaires ont réuni le Conseil d'administration, qui est ainsi composé: M. L.-J. Adjutor Amyot, l'hon. F. Philippe Brail, M. Armand Chaput, M. Aristide Cousineau, M. Georges A. Daly, M. Auguste Desilets, c.r., l'hon. J.-M. Desjardins, M. Geo. T. Donohue, l'hon. Wilfrid Gagnon, M. Charles Laurendeau, c.r., M. A.-J. Major, l'hon. Jacob Nicol, l'hon. Alphonse Raymond et M. Charles St-Pierre.

78ème assemblée générale annuelle de la Banque Canadienne Nationale

L'actif, les dépôts et les bénéfices atteignent de nouveaux sommets — Observations du président sur la situation générale

La Banque Canadienne Nationale a tenu à son siège social, à Montréal, le mardi 13 janvier, sous la présidence de M. Charles St-Pierre, la 78ème assemblée générale annuelle de ses actionnaires.

Le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice terminé le 29 novembre 1952, qui a été soumis à l'assemblée par le gérant général, M. Ulric Roberge, montre que la Banque a réalisé de nouveaux et importants progrès.

Les bénéfices se chiffrent par \$2,350,043 à rapprocher de \$2,270,571 en 1951. Ils ont été répartis comme suit: provision pour impôts fédéraux et provinciaux, \$803,813, contre \$715,254 l'année précédente; contribution au Fonds de pension du personnel, \$350,000; amortissement des immeubles sociaux, \$349,178; dividendes, \$700,000. Une somme de \$500,000 a été portée au fonds de réserve, ce qui laisse au compte des profits et pertes un solde créditeur de \$401,092.

Les dépôts, en augmentation de près de 29 millions, s'élevaient au total sans précédent de \$476,629,447. Les dépôts du public portant intérêt, qui se sont accrus de plus de 24 millions, forment une somme de \$341,528,334.

L'actif total de la banque, accusant une augmentation de \$28,747,105 durant l'année, s'établit au chiffre record de \$493,216,690. L'actif continue de présenter une grande liquidité. Les disponibilités de caisse s'élevaient à \$77,657,650 et représentent 16,29% du passif envers le public, à rapprocher de 17,54% à la fin de l'exercice antérieur. L'actif rapidement réalisable s'est accru de \$263,922,659 à \$299,598,053. Il est l'équivalent de 62,95% du passif envers le public, en comparaison de 58,94% l'année précédente.

Les prêts et escomptes se chiffrent par \$170,196,225, à rapprocher de \$176,151,596 au 30 novembre 1951. La somme des placements de la banque s'élevait à \$219,269,422, soit une augmentation de \$36,440,037.

M. Roberge a déclaré, en terminant, que le conseil se plaît à reconnaître le dévouement et la loyauté du personnel et qu'il a décidé d'ajouter à l'augmentation annuelle des salaires un boni général de 12%.

Le président, M. Charles St-Pierre, a fait allusion au prodigieux développement économique du Canada depuis la guerre et montré que la province de Québec y a participé dans une large mesure.

La dernière saison a été favorable à l'agriculture, dans l'ensemble du pays, a fait observer le président. Les revenus de la classe agricole seront sans doute importants cette année encore, mais la courbe des prix tourne à son préjudice. Le cultivateur, dont les produits ont subi depuis un an une diminution de prix d'environ 15%, ne paye pas beaucoup moins cher les choses qu'il est obligé de se procurer, et il en résulte un amoindrissement graduel de son pouvoir d'achat.

M. St-Pierre a signalé que l'inflation des prix constitue toujours un danger latent et il a mis le public en garde contre les abus de crédit. "Il est bon d'y regarder à deux fois, a-t-il dit, avant d'hypothéquer ses revenus futurs".

Après avoir indiqué que le commerce extérieur du Canada a fait de nouveaux progrès l'année dernière, le président a fait remarquer que nos exportations à destination des pays de la zone du sterling ont fléchi de 30% en octobre et que, par conséquent, il serait urgent de diversifier davantage nos débouchés.

Plusieurs pays qui ont reconstruit leurs outillages, a-t-il ajouté, réapparissent sur les marchés du monde où ils offrent parfois leurs articles à des prix inférieurs à ceux d'articles similaires fabriqués au Canada. Cet état de fait, bien souvent, à la différence du niveau de vie, à des conditions d'exploitation plus favorables, à des inégalités dans l'échelle des salaires, la durée du travail ou le degré de productivité de l'ouvrier.

Nominations à l'Imperial Tobacco

M. Edward C. Wood, président de l'Imperial Tobacco Company of Canada Limited, nous annonce que MM. J. A. Calder, J. M. Keith, R. B. B. Lansdown, R. A. Parham et A. R. Tilley ont été nommés vice-présidents de la compagnie. M. Wood a également annoncé que M. G. W. McRoberts a été nommé contrôleur et Me B. Danseur, chef du contentieux.

Nouvelles inscriptions

Les actions des compagnies dont les noms suivent ont été inscrites à la section hors cote du Curb de Montréal:

Gas Exploration Co. of Alberta Ltd., 3,000,000 d'actions sans valeur nominale. Symbole télégraphique: "GAS".
Trans-Era Oils Ltd., 5,000,000 d'actions sans valeur nominale. Symbole télégraphique: "TRS".
Consolidated Peak Oils Limited, 4,000,000 d'actions, valeur au pair de \$1,000. Symbole télégraphique: "CPO".

Peak Oils Limited

Les actions de Peaks Oil Limited ont été retirées de la section hors cote du Curb de Montréal. Ces titres peuvent être échangés contre ceux de Consolidated Peak Oils Limited, à raison de quatre actions Peak Oils pour une action Consolidated Peak Oils.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

78ème assemblée générale annuelle

Commentaires du gérant général sur les résultats de l'exercice et sur les progrès de la Banque

Le président, au cours de ses observations sur la situation générale, signale le danger latent que présente l'inflation, met le public en garde contre les abus de crédit et recommande la révision des prix de revient industriels.

La Banque Canadienne Nationale a tenu, le mardi 13 janvier, à son siège social, à Montréal, la 78ème assemblée générale annuelle de ses actionnaires, sous la présidence de M. Charles St-Pierre.

Après les formalités d'usage, le président invite le gérant général, M. Ulric Roberge, à donner lecture du rapport du Conseil d'administration.

Le relevé des opérations de l'exercice terminé le 29 novembre 1952 accuse d'importants progrès qui ont porté à de nouveaux sommets l'actif, les dépôts et les bénéfices de la Banque.

Les bénéfices, en augmentation de \$78,791 sur l'exercice antérieur, s'élevaient à \$2,350,043. Ils ont été répartis ainsi: provision pour impôts fédéraux et provinciaux, \$803,813, soit \$90,458 de plus que l'année précédente; contribution au Fonds de pension du personnel, \$350,000; amortissement des immeubles sociaux, \$349,178; dividendes, \$700,000. Une somme de \$500,000 ayant été portée au fonds de réserve, le solde du compte des Profits et Pertes ressort à \$401,092.

Les dépôts atteignent le chiffre record de \$476,629,447. Le montant des dépôts du public ne portant pas intérêt a passé de \$115,008,262 à \$121,732,470. Les dépôts du public portant intérêt, ou dépôts d'épargne, qui se sont accrus de \$24,228,229 depuis un an, forment une somme de \$341,528,334. L'actif total de la Banque, ayant augmenté de \$28,747,105 au cours de l'exercice, se chiffre par \$493,216,690. Il continue de présenter une grande liquidité. Les disponibilités de caisse s'établissent à \$77,657,650, soit l'équivalent de 16,29% du passif envers le public. L'actif immédiatement réalisable, qui a été porté de \$263,922,659 à \$299,598,053, représente 62,95% du passif envers le public, contre 58,94% à la fin de l'exercice précédent. Les prêts courants et escomptes forment un total de \$170,196,225, à rapprocher de \$176,151,596 au 30 novembre 1951. Les placements en valeurs mobilières de \$219,269,422, se sont relevés de \$36,440,037, soit totalisant par \$219,269,422.

Au cours du dernier exercice, la Banque a ouvert cinq bureaux et n'en a fermé aucun.

Le Conseil d'administration se plaît à reconnaître que le personnel s'est acquitté de sa tâche avec dévouement et loyauté et qu'il a servi consciencieusement à la fois la Banque et la clientèle, contribuant ainsi, dans une large mesure, aux excellents résultats de l'exercice. Désireux de lui témoigner sa satisfaction d'une manière tangible, le Conseil a décidé d'ajouter à l'augmentation annuelle des salaires un boni de 12 pour cent.

Remarques du président

Depuis la dernière assemblée générale, M. Leo G. Ryan, membre du Conseil d'administration, a donné sa démission pour des raisons de santé. Ses collègues regrettaient vivement le départ de M. Ryan, qui avait mis pendant vingt-huit ans son expérience des affaires au service de la Banque. M. George A. Daly, président de Daly & Morin, Ltd. et de St. Mary's Hospital, a été élu pour lui succéder.

Le prodigieux développement économique dont le Canada fait l'objet depuis la guerre s'est poursuivi à un rythme accéléré au cours de l'année dernière. La province de Québec a participé, dans une large mesure, au progrès matériel du pays. Les dernières statistiques publiées font ressortir qu'en 1951, la valeur de la production minière de la province, touchant pour la cinquième année consécutive un chiffre record, a été supérieure à 255 millions de dollars. Et il n'est pas douteux qu'elle se sera encore accrue l'an passé. Mais ces résultats, si remarquables qu'ils soient, seront largement dépassés lorsque les grands gisements de minerais de fer de l'Ungava et les mines de cuivre de la Gaspésie commenceront à produire, et au fur et à mesure que se développera l'exploitation des gisements d'ilménite (fer et titane) de la côte nord du Saint-Laurent. Des travaux de prospection ont révélé la présence d'importants dépôts de divers minéraux non seulement dans le voisinage de Chibougamau et dans d'autres régions du nord, mais encore dans plusieurs autres parties de la province.

L'industrie forestière occupe une place importante dans l'économie du Québec. La production annuelle en est évaluée à quelque

1850 millions de dollars. Les forêts québécoises renferment à peu près la moitié des arbres dont on tire la pâte à papier qui se trouve au Canada. Aussi, si elles fournissent de grandes quantités de bois d'œuvre, elles alimentent surtout l'industrie des pâtes et papiers dont la production atteint chaque année presque le demi-milliard de dollars. Cette industrie doit son remarquable développement non seulement à l'abondance de la matière première et aux facilités d'exploitation que lui offrent de nombreux cours d'eau flottables, mais aussi à la présence de puissantes sources naturelles de force motrice. Le Québec, où se concentre plus de la moitié des aménagements hydroélectriques du Canada, augmentera encore considérablement la production d'énergie lorsque les grands travaux d'aménagement en cours, à Beauharnois, dans l'Abitibi et sur la rivière Sirisima, sur la côte nord du Saint-Laurent, et d'autres moins importants seront terminés.

Si le Québec a subi une profonde évolution qui a porté à près de sept milliards de dollars la valeur brute de la production industrielle, il n'en reste pas moins une grande province agricole. Les derniers relevés publiés indiquent qu'en 1951 le rendement de la culture et de l'élevage dépassait 540 millions de dollars, ce qui était un record. Le nombre des fermes, dont chaque recensement décennal constate l'augmentation, est aujourd'hui d'environ 159,000. A l'exception de quelque 6,000 fermes louées, elles sont toutes mises en valeur par leurs propriétaires. C'est l'exploitation familiale qui donne à la province la grande stabilité pour laquelle elle est renommée. Malgré l'exiguïté relative des terres — 115 acres en moyenne, dont 70 sont en culture — la mécanisation y fait des progrès constants et le nombre des fermes utilisant l'électricité a plus que triplé depuis dix ans.

La dernière saison a été favorable à l'agriculture, dans l'ensemble du pays. La moisson du blé au Canada, en 1952, est évaluée à 698 millions de boisseaux, le plus gros volume qu'elle ait encore atteint. Il est intéressant de noter aussi que le rendement à l'acre, soit 28,5 boisseaux, a été plus élevé que jamais. La moisson d'orge et de seigle a aussi établi un record, tandis que l'avoine est moins abondante qu'en 1951.

L'embargo que les Etats-Unis ont mis, en février dernier, sur le bétail canadien par suite des manifestations de la fièvre aphteuse dans l'Ouest, embargo qui ne sera levé que le 1er mars, a imposé à l'industrie de l'élevage un manque à gagner considérable.

Les revenus de la classe agricole seront sans doute importants cette année encore, mais la courbe des prix tourne à son préjudice. L'indice des prix de gros a décliné, jusqu'à la fin d'octobre, un mouvement de baisse qui se poursuivait depuis quinze mois, sans une seule interruption en juin 1952. Mais l'inégalité de la baisse crée un déséquilibre dont les conséquences commencent à se faire sentir. Ainsi, entre septembre et octobre, alors que l'indice général accusait un recul de 0,5 pour cent, celui des produits de la ferme fléchissait de plus de 4 pour cent, ce qui le ramenait au plus bas point où il soit tombé depuis février 1950. L'indice marquant, à la fin de novembre, un changement de tendance, il témoignait d'un raffermissement des prix d'une trentaine de produits, mais ceux des denrées agricoles n'en continuaient pas moins à décliner dans l'ensemble.

Le cultivateur, dont les produits ont subi depuis un an une diminution de prix d'environ 15 pour cent, ne paye pas beaucoup moins cher les choses qu'il est obligé de se procurer. Il en résulte un amoindrissement graduel de son pouvoir d'achat qui le contraindrait bien souvent de comprimer même ses dépenses utiles.

Un danger latent

Devant la longue tendance à la baisse qu'on manifeste les prix, on a proclamé, un peu hâtivement peut-être, que l'inflation des prix est enrayée. Cependant, les derniers chiffres publiés révèlent que l'indice des prix de gros de nombreux produits a monté de

trois points et demi pendant le mois de novembre. D'autre part, le nouvel indice des prix à la consommation, qui mesure le coût de la vie, s'est légèrement relevé entre octobre et novembre.

On ne doit pas oublier que plusieurs facteurs d'inflation sont encore à l'œuvre, notamment les dépenses croissantes au titre de la défense nationale et de la sécurité sociale et les énormes placements affectés à l'exploitation des richesses naturelles ainsi qu'à l'extension de l'équipement industriel du pays.

Le crédit à la consommation

Au mois de mai 1952, le gouvernement fédéral a supprimé les mesures restrictives dont il avait frappé le crédit à la consommation en vue de combattre l'inflation des prix. Dès que cette entrave est disparue, les achats à terme et à tempérament prirent une rapide extension qui se poursuit encore.

Nous croyons à propos de rappeler que, si l'usage raisonné du crédit est recommandable et souvent même indispensable, l'abus en est dangereux. Des facilités de paiement offrent des avantages évidents, mais elles induisent parfois l'imprévoyant à se procurer des choses qu'il n'a pas les moyens d'acheter et à prendre des engagements qu'il sera peut-être incapable de tenir sans compromettre l'équilibre de son budget. Il est bon d'y regarder à deux fois avant d'hypothéquer ses revenus futurs.

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur du Canada aura pris, en 1952, une nouvelle extension. Les derniers relevés qui aient paru font ressortir à plus de trois milliards et demi de dollars la valeur des exportations pendant les dix premiers mois de l'année. Cette somme, supérieure de 11 pour cent au total de la période correspondante de 1951, constitue un record. Nos échanges se soldaient, au 31 octobre, par un excédent d'exportations de quelque 352 millions de dollars, qui contraste avec l'excédent d'importations de près de 300 millions qu'ils accusaient pendant les dix premiers mois de l'année précédente.

Toutefois, cette progression ne sera peut-être pas poursuivie à la même cadence jusqu'à la fin de l'année. Le mois d'octobre paraît avoir été un tournant. Les chiffres d'octobre révèlent, en effet, que les exportations du Canada à destination de l'Angleterre et des autres pays de la zone du sterling, qui avaient été en augmentation pendant les neuf premiers mois de l'année, ont souffert d'un fléchissement de près de 30 pour cent par rapport à octobre 1951.

Ce renversement de la situation, attribuable à l'insuffisance de leurs disponibilités en dollars, est d'autant plus gros de conséquences que c'est dans ces pays que le Canada trouvait un excédent d'exportations pour compenser le déficit croissant de sa balance commerciale avec les Etats-Unis.

Il est, par conséquent, plus opportun et plus urgent que jamais de diversifier nos débouchés. Il paraît à propos de féliciter, à ce sujet, le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce d'avoir pris l'initiative de déléguer une mission commerciale dans l'Amérique du Sud. Les exportations des vingt républiques de l'Amérique latine à destination du Canada, dix-sept fois plus importantes qu'à la veille de la guerre, se sont chiffrées en 1951 par 274 millions de dollars. Et les importations de ces républiques en provenance du Canada ont augmenté de 17 à 208 millions. L'an dernier, nos échanges avec cette importante région du monde nous ont laissé une balance favorable. Les républiques sud-américaines et le Canada, qui sont des pays d'avenir, ont en outre des économies complémentaires. Il y a donc lieu de prévoir et d'espérer que nos relations commerciales poursuivront leur remarquable progression.

Les prix de revient

Plusieurs pays, dont les moyens de production avaient été convertis pour les besoins de la guerre ou ravagés par les bombardements, ont reconstruit leur équipement industriel. Ils réapparaissent aujourd'hui sur les marchés du monde, y compris notre propre marché, où ils offrent souvent des produits à des prix inférieurs à ceux auxquels se vendent des produits similaires fabriqués au Canada.

La législation canadienne proté-

ge l'industrie nationale contre la concurrence déloyale, particulièrement contre le dumping, qui consiste, comme chacun sait, à vendre des marchandises à l'étranger meilleur marché qu'au pays d'origine. Sans doute a-t-on raison de sévir contre ceux qui se livrent à cette pratique, mais l'infériorité des prix de certains articles importés n'est pas toujours le résultat du dumping. Elle tient, bien souvent, à la différence du niveau de vie à des conditions d'exploitation plus favorables à des indigènes dans l'échelle des salaires, la durée du travail ou le degré de productivité de l'ouvrier et à diverses autres circonstances qui valent nécessairement d'un pays à un autre.

Quand on se trouve en présence d'exportateurs étrangers de bonne foi dont on ne peut soutenir la concurrence, devraient-on, au moyen de droits de douane, égarer les prix? Cette mesure de protection soulèverait sans doute des objections à l'heure où les Nations Unies sont convenues d'abaisser autant que possible leurs tarifs, en vue de favoriser la reprise du commerce international. Ce ne serait là, du reste, qu'une solution d'une faible portée, puisque les manufacturiers canadiens mis en face à ces mêmes concurrents sur les marchés extérieurs.

La révision des prix de revient est peut-être l'un des problèmes les plus difficiles et les plus urgents qui s'imposent à l'attention de tous les industriels canadiens. Elle est d'autant plus nécessaire que notre commerce d'exportation, qui est l'un des principaux facteurs de la prospérité du pays, aura de plus en plus de débouchés de plus en plus importants au fur et à mesure que la production nationale se développera.

La formation des capitaux

On estime que les Canadiens eux-mêmes ont fourni une forte proportion des énormes capitaux engagés depuis la guerre dans la mise en valeur des richesses naturelles et le développement de l'outillage industriel du pays. Un pays en plein développement comme le nôtre a un besoin toujours grandissant de capitaux et les principales sources du capital sont le emploi des profits des entreprises ainsi que l'épargne populaire. Il importe donc à la prospérité et à l'avenir du pays que les pouvoirs publics se gardent d'assécher ces deux sources par une fiscalité excessive.

Eventualités à envisager

Nous sommes dans une période de suractivité qui dure depuis une douzaine d'années et nous ne devons pas oublier qu'elle a été entretenue par des causes anormales. D'abord, la guerre avait créé une grande et urgente demande de denrées alimentaires et de matières premières qui abondent dans notre pays, et d'objets manufacturés que nous étions en état de fournir ou pour la fabrication desquels nous nous sommes outillés hâtivement. Pendant la période d'après-guerre, grâce au développement de nos moyens de production, nous étions en mesure de répondre aux besoins différenciés de notre propre marché et de nombreux marchés étrangers. Les exigences des programmes de réarmement au Canada et à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, ont ensuite provoqué non seulement une grande activité industrielle, mais encore une accélération extraordinaire dans la mise en valeur des richesses naturelles du pays.

Les projets en cours et les dépenses aux fins du réarmement s'élèveront sans doute cette année à quelque 400 millions de dollars, ce qui commence, mais, au fur et à mesure que l'influence de ces facteurs s'amoindriront, il se produira nécessairement un ralentissement graduel. L'activité économique ne peut d'ailleurs pas se maintenir au maximum indéfiniment. Il serait donc opportun, en cette année 1953, de s'efforcer de mettre sa maison en ordre afin d'être en mesure de parer à toute éventualité.

Les actionnaires ont réuni le Conseil d'administration, qui est ainsi composé: M. L.-J. Adjutor Amyot, l'hon. F. Philippe Brail, M. Armand Chaput, M. Aristide Cousineau, M. Georges A. Daly, M. Auguste Desilets, c.r., l'hon. J.-M. Desjardins, M. Geo. T. Donohue, l'hon. Wilfrid Gagnon, M. Charles Laurendeau, c.r., M. A.-J. Major, l'hon. Jacob Nicol, l'hon. Alphonse Raymond et M. Charles St-Pierre.

Le 261 est, rue Craig, LA 3262. En face du Champ de Mars. André Prévost, Président. G. Lachapelle, Vice-Président.

Tout pour meubler un bureau avec chic et dignité.

SACS DE THÉ "SALADA"

Economiques-commodés-délicieux

Dow



SI LES HUÎTRES
POUVAIENT PARLER!



'CLIMATISÉE'

La Modération
est la santé de l'âme

J. Dow
LA MAISON
SEAGRAM



L'HOMME QUI PENSE A DEMAIN PRATIQUE LA MODÉRATION AUJOURD'HUI

Paroles du Pape au consistoire

Traduction de la version anglaise officielle publiée par le Vatican — Une récompense au zèle des prélats distingués

Cité du Vatican, 13 (P.A.). — Voici la version française de l'allocution du Pape au consistoire secret, d'après la traduction anglaise officielle du Vatican:

Vénérables Frères, Depuis le jour où, il y a sept ans, Nous avions complété son effectif avec de nouveaux cardinaux, le Sacré Collège a subi de nombreuses et lourdes pertes. Nous désirons d'une façon particulière évoquer tristement la mémoire de ces hommes éminents, de l'absence desquels Nous sommes, avec vous, tellement conscient.

Une récompense

Si Nous sommes induit à vous donner, à ce moment-ci, de nouveaux collègues, ce n'est pas uniquement parce que Nous voulons reconstituer la plénitude diminuée du noble sénat de l'Eglise, mais aussi parce que Nous désirons récompenser convenablement ces prélats si distingués qui, soit dans les légations pontificales, soit dans les diocèses, à eux confiés, soit à la curie romaine, ont mérité par leur labeur zélé, habile et prudent Notre entière approbation, et ont tellement contribué au rayonnement de la religion chrétienne.

Il Nous eût été extrêmement agréable, et Nous voulons le déclarer ouvertement en votre présence, d'élever à la même dignité d'autres aussi qui, soit près de Nous, Nous apportent la collaboration de l'aide de leurs conseils et de leurs travaux, soit qui, au loin, se distinguant par un labeur assidu et des vertus et des mérites dignes de tout éloge. Néanmoins, vu les circonstances, il Nous a semblé, après mûre réflexion inopportune de modifier le nombre des cardinaux, et ainsi, par Notre prédécesseur d'heureux mémoire, Sixte-Quint, dans la bulle "Posquam Verus", du 3 décembre 1586 que le code canonique (can. 231) a confirmée. Cependant, à ceux à qui, bien que méritants, Nous n'avons pu conférer un honneur si grand, Nous désirons exprimer dans cette solennelle assemblée Nos sentiments d'estime et de bienveillance.

Deux refus

Il y a un autre sujet que Nous ne voulons pas passer sous silence: nous ne devons pas oublier Notre intention d'inclure au sein de votre Collège sacré deux prélats très méritants qui dirigent, chacun dans son domaine particulier, les affaires publiques de l'Eglise et leurs noms furent les premiers que Nous avions écrits quand Nous avons dressé la liste des cardinaux à créer. Ces prélats, cependant, dont nous des preuves tangibles de leur vertu, Nous presseront tant qu'ils leur permettent de décliner ce très haut honneur que Nous avons cru bon de Nous rendre à leurs désirs maintes fois exprimés et à leurs pétitions répétées. Mais ce faisant, Nous avons néanmoins, désiré honorer leur vertu par quelque signe de reconnaissance et par conséquent, comme vous le savez, Nous les avons promus à une dignité plus grande qui améliorera et appuiera davantage le domaine de leur activité intense.

Internationalisme

En choisissant les nouveaux cardinaux, Nous avons été animé par cette intention, notamment, qu'autant que possible votre Collège sacré doit être, comme il se doit, l'image vivante de l'Eglise entière, de laquelle il est l'Auguste Sénat. Car l'Eglise catholique, dont le siège apostolique, par les desseins de la divine Providence, a été constituée le centre, n'est étrangère à aucune nation, aucun peuple mais appartient à tous et chrétien tous avec le même amour et la même sollicitude.

De plus, et ce point Nous semble digne des plus grandes considérations et de la plus grande attention, notamment, à notre époque où les relations entre les nations et les groupes de citoyens sont souvent tendues par des dissensions et des querelles, et sont parfois gravement menacées, en contraste avec la société que le divin Rédempteur a fondée pour le salut de l'humanité, l'Eglise est une par sa nature même, et, comme une mère très aimante, considère tous et chers de ses enfants, peu importe leur race ou le pays auquel ils appartiennent.

Cette caractéristique particulière de l'Eglise qui ne connaît aucune frontière nationale, est partagée comme vous le voyez, par votre Sacré Collège même si les cardinaux sont choisis conformément aux besoins de l'époque. Cette haute dignité de l'Eglise, véritablement, n'est pas la prérogative particulière d'un diocèse spécifique, et de plus, ceux qui ont reçu cet honneur l'acceptent sans aucun doute, comme Nous le savons bien clairement, avec les intérêts de l'Eglise universelle à cœur.

Mgr Stepinac

A ce moment, toutefois, malgré toute la joie de vous voir près de Nous, vénérables frères, Nous ne pouvons Nous empêcher de tourner notre affection affective vers votre vénérable frère, l'archevêque de Zagreb, qui n'a pu venir librement à Rome à cause des circonstances présentes afin de venir rencontrer le Père de tous, et malgré son absence, nous l'embrassons de Notre amour paternel et Nous désirons fortement que vous sachiez qu'au moment où Nous avons décidé de lui décerner le titre de prince de l'Eglise, Nous n'avons aucune autre intention que de récompenser, comme il se doit, ses mérites tout en manifestant Notre bienveillance envers toute la nation et, en particulier, pour lui rendre hommage et offrir toute Notre compassion à nos fils et à nos filles bien-aimés, qui font une profession de foi catholique avec une grandeur d'âme admirable dans ces temps difficiles.

Il est particulièrement faux de dire que nous avons décerné son admission à votre Sacré Collège avec l'intention d'offenser et de provoquer les autorités politiques.

Une nouvelle bibliothèque

La nouvelle succursale Ahuntsic, de la bibliothèque municipale, desservira en plus du quartier Ahuntsic, les arrondissements suivants: Bordeaux, Cartierville, Sault-au-Récollet, c'est-à-dire environ le cinquième de la population totale de Montréal, faisant observer Mlle Juliette Chabot, dans une causerie prononcée à la radio hier soir, (Quart d'heure de Concordia), sur le thème: **La bibliothèque municipale.**

Le conservateur adjoint de la Municipale ajoutait à ce sujet: Quant aux intéressés des municipalités environnantes, Laval des Rapides, Pont-Viau, Montréal-Nord, ils pourront aussi profiter des avantages de cette succursale, moyennant une modique somme annuelle pour d'offrir le coût de leur abonnement.

La bibliothèque d'Ahuntsic possède une collection d'environ huit mille volumes ajoutant Mlle Chabot. La salle, magnifiquement éclairée, pourra recevoir ceux qui recherchent la tranquillité pour leurs études et leurs travaux. Les abonnés auront libre accès aux rayons et choisiront eux-mêmes leurs livres. Une vingtaine de journaux et de revues, parmi les plus utiles, seront à la disposition des lecteurs. La section des jeunes est aussi des plus accueillantes.

Cette succursale d'Ahuntsic a été inaugurée officiellement le 8 janvier, ce qui porte à douze le nombre des succursales pour enfants ou adultes de la Municipale; ces filiales ont été établies durant les sept dernières années.

Mlle Chabot, au début de sa causerie, avait tracé un historique de la bibliothèque municipale qui fut d'abord logée au Monument National, en 1903, puis à l'Ecole Technique, pour s'installer dans son édifice actuel de la rue Sherbrooke, en 1917.

La bibliothèque de la rue Sherbrooke dispose de plus de 300,000 ouvrages; de l'espace y est pour environ 500,000 volumes.

Les adultes qui y sont abonnés sont au nombre de 43,761 et on compte 27,894 enfants.

La salle des périodiques est l'une des plus importantes à Montréal. Dans la salle Gagnon, se trouve la précieuse collection de livres canadiens acquis de la bibliothèque Philéas Gagnon, en 1910, au prix de \$30,000.

Depuis la fondation de la Municipale, en 1903, huit bibliothécaires se sont succédés: Mme Cécile Côté, MM. Lorenzo Prince, Frédéric Villeneuve, Hector Garneau, Félix Desrochers, Aegidius Fauteux, Léopold Desrosiers et Jules Bazin, le conservateur actuel.

Ex ordine diaconorum (cardinal, diacre): Alfredo Ottaviani.

Y compris les dispenses, dérogations et clauses. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen.

Nous devons maintenant nommer des curés aux paroisses qui n'en ont pas.

Les cardinaux-élus

Ce sont: Celso Constantini, archevêque titulaire de Théodosie, en Arcadie, et secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi.

Augusto Alvaro da Silva, archevêque de San Salvador.

Gaetano Cicognani, archevêque titulaire d'Ancône et nonce apostolique en Espagne.

Angelo Giuseppe Roncalli, archevêque titulaire de Mésambrie et nonce apostolique en France.

Valerio Valeri, archevêque titulaire d'Éphèse et assesseur de la Sacrée Congrégation de l'Eglise orientale.

Pietro Ciriaci, archevêque titulaire de Tarse et nonce apostolique au Portugal.

Francesco Borgognini-Duca, archevêque titulaire de Héraclée en Europe et nonce apostolique en Italie.

Maurice Felin, archevêque de Paris.

Marcello Mimmi, archevêque de Naples.

Carlos Maria de la Torre, archevêque de Quito.

Aloy Aloysius Stepinac, archevêque de Zagreb.

Georges-François-Xavier Maria Grete, archevêque du Mans.

Giuseppe Siri, archevêque de Gênes.

John D'Alton, archevêque d'Armagh.

James Francis McIntyre, archevêque de Los Angeles.

Giacomo Lercaro, archevêque de Bologne.

Stefan Wyszyński, archevêque de Gênes et de Varsovie.

Benjamin de Arriba y Castro, archevêque de Terragone.

Fernando Quiroga y Palacios, archevêque de Compostelle.

Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

Crisanto Luque, archevêque de Bogota (Colombie).

Valerian Gracias, archevêque de Bombay.

Josef Wendel, archevêque de Munich et Freising.

Alfredo Ottaviani, assesseur de la Sacrée Congrégation du Saint Office.

Quel est votre avis?

(A ce point les cardinaux se lèvent, enlèvent leur calotte et se courbent en hommage et en signe d'assentiment).

Nominations

D'où, de par l'autorité du Dieu tout-puissant, des Saints Apôtres Pierre et Paul et de Nous-mêmes, Nous créons cardinaux de l'Eglise catholique romaine et publions les noms suivants ex ordine presbyterorum (cardinaux prêtres):

Celso Constantini, Augusto Alvaro da Silva, Gaetano Cicognani, Angelo Giuseppe Roncalli, Valerio Valeri, Pietro Ciriaci, Francesco Borgognini-Duca, Maurice Felin, Marcello Mimmi, Carlos Maria de la Torre, Aloysius Stepi-

L'allocution du cardinal Léger

Texte complet de l'allocution prononcée hier matin par S.E. le cardinal Léger, archevêque de Montréal, après la visite des messagers pontificaux

Rome, 13. (P.A.). — Voici le texte de l'allocution, prononcée hier matin, par Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger de Montréal, après que des messagers pontificaux lui eurent remis, au Collège canadien de Rome, le billet officiel de son élévation à la dignité cardinalice.

Le texte est le suivant: Monseigneur, l'histoire de Dieu parmi les hommes est une suite ininterrompue d'interventions qui sont autant de preuves de la puissance et de la miséricorde du Seigneur. La liturgie exprime admirablement bien cette idée en faisant débiter un grand nombre d'oraisons par ces mots: "Omni-potens et misericors Deus."

Mais aux heures décisives de cette marche de l'humanité vers son terme, Dieu envoie des messagers et choisit pour les esprits et les cœurs à la réception du bienfait céleste. Aussi, en ménageant les pages de l'Antique et du Nouveau Testament, l'âme entend le bruissement très doux des ailes des anges, signe avant-coureur du passage de Dieu.

L'histoire de Dieu sur la terre n'est pas close.

L'Eglise

L'Eglise est le chef-d'œuvre de sa création, l'expression de ses desseins de miséricorde et la distributrice de ses bienfaits. Son action s'insère dans le temps mais n'est pas limitée par lui. Elle a reçu la promesse, déconcertante pour nos faibles esprits myopes dont la vision s'arrête aux horizons visibles, que ses gestes s'inscriraient également dans l'éternité: "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux" (Matt. XIV 19).

Pierre est encore au milieu de nous. Notre Saint-Père, le pape Pie XII, glorieusement régnant, dirige l'Eglise du Christ Jésus avec toutes les prérogatives de Pierre. Il vient d'ouvrir les portes du Sacré Collège, et vous m'annoncez, Monseigneur, que Sa Sainteté a bien voulu me désigner, et selon une expression très élogieuse de la prière que nous récitons tous les matins au séminaire: "Il s'est appliqué à mon pauvre néant pour y former cet être de gloire" que votre message annonce.

Remerciements

Recevez, Monseigneur, mes félicitations et mes remerciements. Les anges sont heureux d'être les porteurs des lettres divines, mais leur joie est aussi très grande lorsqu'ils peuvent assurer le Très Haut que ses volontés ont été bien comprises et fidèlement exécutées. Vous serez auprès du Souverain Pontife, l'interprète de ma profonde vénération, de ma sincère reconnaissance, de ma filiale affection et de mon entière obéissance.

"Fiat mihi secundum verbum tuum" (Luc. I, 38). L'Annonciation est un mystère de joie; cependant, dans le fond de son cœur,

Marie savait que sa réponse était déjà un acquiescement à la rédemption. Mais accepter de souffrir avec le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, n'est-ce pas le signe évident que notre amour de l'Eglise est authentique? Je veux donc enfoncer au plus profond de mon cœur ce secret, "secretum meum mihi, secretum meum mihi" (Isaie, XXIV, 16), et avec tous ceux que j'aime et que je représente ici je chanterai la magnificence de la reconnaissance.

Le Canada

Et tout d'abord, c'est bien l'Eglise du Canada que je représente aujourd'hui.

L'Eglise est au-dessus des nationalités. Elle sait cependant que les différentes cultures qui font la richesse des nations ont besoin d'être alimentées par la sève vivifiante de son esprit et de sa grâce pour demeurer vraiment humaines. La richesse culturelle du Canada est au confluent de trois grandes civilisations. La France a apporté sur les bords du Saint-Laurent, il y a trois siècles, les trésors de la foi chrétienne et de la culture latine. A côté de ces pionniers, l'histoire devait fixer deux puissantes expressions de l'activité humaine: le génie pratique de l'Anglais et l'extraordinaire puissance des Etats-Unis d'Amérique.

L'unité canadienne ne veut pas être une simple juxtaposition de ces trois facteurs humains, et encore moins le résidu de quelques formules simplistes qui confondraient l'unité, avec la disparité de tout ce qui fait la différence des divers éléments que la Providence a réunis à l'intérieur de nos frontières. Nous croyons que des cultures différentes peuvent apporter à un peuple une plus grande richesse nationale, en nommant un second cardinal canadien, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre à donné aux principaux groupes ethniques de notre pays, un exemple qui doit nous inciter tous, à nous mieux comprendre afin de nous mieux aimer. Nous pourrions ainsi trouver l'unité, ce fruit de la charité, que nous ne pouvons pas à l'arbre de la force ni dans la terre des compromis politiques."

C'est pourquoi, Monseigneur, je suis très ému en vous chargeant de ce message de reconnaissance au Souverain Pontife. C'est l'affection de plus de cinq millions de catholiques que vous devez déposer à ses pieds, et aussi le respect de toute une nation, même de ceux de ses membres qui ne partagent pas notre foi. Tous ont senti qu'ils étaient honorés par le Chef de la chrétienté qui daignait déposer sur les épaules d'un humble enfant de la jeune nation canadienne le manteau de gloire qui fait de lui un prince de l'Eglise.

Québec

Si le Canada tout entier est dans la joie, la vieille province de Québec

est exultante à la pensée que les grandes traditions sont rétablies et que des liens plus intimes l'unissent au siège de Pierre. C'est la cinquième fois qu'un fils du Québec est honoré de la pourpre romaine, et je succède dans l'auguste sénat pontifical à Leurs Eminences Taschereau, Bégin, Rouleau et Villeneuve. Et cependant, dans ce chant de louange emprunté à la tradition, une voix nouvelle se fait entendre. Quelle est donc cette voix qui crie sa joie? C'est la métropole, Montréal, Ville-Marie qui, pour la première fois, se prépare à accueillir un prince de l'Eglise. Cette Eglise, qui compte un million de fidèles, est dotée de nombreuses institutions religieuses; plus de deux cents paroisses; un nombreux clergé séculier et régulier; quatre-vingt-dix communautés de femmes et quarante communautés d'hommes, une université pontificale, séminaire et plus de vingt collèges qui enseignent à dix mille adolescents; des écoles primaires dirigées par un personnel religieux et laïc qui reçoivent cent vingt-cinq mille enfants; et enfin une multitude d'institutions de charité, hôpitaux et asiles où les malades et les déshérités reçoivent, avec les soins de la science, le réconfort de la religion.

Les fidèles de l'Eglise de Montréal sont en grande majorité d'origine française. Mais nous sommes fiers de pouvoir dire que tous les groupes minoritaires possèdent des institutions qui leur permettent de servir Dieu en conservant leur culture propre et leurs coutumes nationales.

Si, à la nouvelle de l'élévation de l'archevêque à la dignité de Prince de l'Eglise, les neuf cent mille Canadiens français groupés en 160 paroisses, ont chanté le Cantique de la reconnaissance, dans le dialecte qui fut, pour eux, le rempart de leur foi, tous les autres groupes ethniques de la métropole, dont les paroisses se répartissent de la façon suivante: 26 pour les fidèles de langue anglaise; quatre Italiennes; deux Polonaises; deux Lituanaises; trois Ukrainiennes; une Tchèque; une Hongroise; une Tchécoslovaque; une Serbienne; une Chinoise, qui, tous ces groupes ont chanté le Te Deum avec autant de joie, l'expression d'une différence, car tous les catholiques de Montréal, quelle que soit leur nationalité, sont attachés à l'Eglise romaine.

Monseigneur, veuillez dire au Très Saint Père que Montréal n'oublie jamais le geste qu'il vient de poser, et que sa reconnaissance ne se limitera pas à des paroles.

Saint-Sulpice

Je ne puis oublier, en cette circonstance, la petite compagnie de Saint-Sulpice qui a toujours été très bonne pour moi. Le Seigneur m'a conduit, par des voies mystérieuses, et il ne faudrait pas que tous les Sulpiciens essaient de me suivre par les chemins que j'ai parcourus. Plusieurs courraient le risque de s'égarer. Et d'ailleurs un fils prodigue par famille, n'est-ce pas suffisant?

L'Evangile semble l'insinuer, même si c'est lui qui retire la meilleure part de l'héritage.

Mais j'aurai eu, sous les yeux, durant quatre ans, un père admirable, et mon ambition est de vouloir l'imiter. C'est avec une grande émotion que j'évoque, en ce moment, cette minute de ma vie qui me trouva totalement sincère et

Un cours sur le capitalisme

Le premier d'une série de cours sur le capitalisme a été donné, hier soir, à des membres du chapitre montréalais de la National Office Management Association.

M. W. K. Wilby, adjoint au vice-président de la Steel Co. of Canada, a donné une vue d'ensemble sur un plan développé récemment par une corporation américaine, adaptée aux méthodes canadiennes.

Ce cours consistera en quatre conférences illustrées à l'aide de films industriels.

Commission métropolitaine, demain

La Commission métropolitaine de Montréal tiendra une assemblée générale, demain après-midi, à 4 h.

entièrement donné à Dieu, cet instant où l'inoubliable cardinal Verdier me pressait sur son cœur en me disant: "Mon fils, je vous accepte dans la petite compagnie."

Trois cardinaux ont eu une influence profonde dans ma vie. Le cardinal Rouleau qui guida mes pas, sur la route incertaine de l'adolescence, vers le séminaire; le cardinal Verdier qui guida mes pas, sur la route pleine d'illusions des premières années de sacerdoce, vers l'idéal du don de soi; le cardinal Villeneuve qui guida mes pas comme sur la route devenue mystérieuse, vers Rome, où je devais trouver la grande direction du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Le Seigneur les a rappelés à Lui; qu'ils soient nos protecteurs dans le ciel après avoir été nos guides sur la terre:

Les parents

Et en ce moment, dans un humble appartement de la maison-mère des Soeurs Grises de Montréal, mes vénérables père et mère rendent grâce à Dieu; les yeux remplis de larmes, et le cœur plein de prières, ils se demandent pourquoi Dieu a-t-il été si bon pour eux.

Mais nous savons, nous leur enfant, que cette récompense, la plus inespérée des récompenses de la terre, leur a été accordée par le Seigneur qui a pesé leurs labeurs et leurs mérites et qui les a jugés dignes de cet honneur: "Gloria filiorum patris eorum" (Prov. XVII 6). "Deus enim novit patrem in filiis" (Ecl. III 3).

ACCESSOIRES ELECTRIQUES

(Strictement en gros)

Une expérience de 50 années au service des

"Le temple de la lumière"

BELAND

7152, boulevard Saint-Laurent - Montréal

MARCHANDS ARCHITECTES ENTREPRENEURS COMMUNAUTES INDUSTRIELS

GR. 2465*

GRANDS RABAIS DE JANVIER DUPUIS

TISSUS à rabais de JANVIER

Ouverts de 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts jusqu'à 9 h. le vendredi soir — jusqu'à 5 h. 30 le samedi.

Cherchez les ETIQUETTES NOIRES

GABARDINE RAYONNE UNIE

1.49

RABAIS JANVIER DUPUIS MERCREDI — la verge

Ravissantes teintes pour vous, les enfants: rose pâle — bleu pâle — gris pâle — vert Nil — rose cendré — rouge vin — brun — bleu copen Souplesse, durabilité et riche apparence pour chemises, robes, pantalons, etc. 54".

DUPUIS — troisième, St-Christophe

Plastique imprime sur fond pastel

Le plus pratique des tissus modernes à motifs: aquatiques — enfants — rayures — à pois. Recommandé pour plusieurs usages. Fond blanc. 36".

CHEZ DUPUIS, la verge

.49

Taffetas plaid rayonne importé

nous obtenons ce tissu des Etats-Unis — largeurs: 42, 45, 50" — Carreaux — plaids fond pâle. Pour enfants et pour garnitures.

RARE SPECIAL DUPUIS, la verge

1.08

Ottoman soyeux en rayonne

Eillet de gros cordé qui vous plaira surtout pour robes-coutures, manteaux légers, jaquettes de robe. Jolies nuances à fil noir contrastant. 42/54".

RABAIS DUPUIS, la verge

1.69

Taffetas-faille uni

Belle texture rayonne largeur 45"

Gris — brun — vert — marine — blanc et autres coloris en vogue.

EXTRA SPECIAL DUPUIS, la verge

1.29

Nous sommes heureux d'offrir dans les teintes printanières ce tissu d'une popularité incontestable. CE PRIX SPECIAL "JANVIER" EST AUSSI A NE PAS MANQUER. Taffetas froissant lustré à fines côtes faille. Pour robes, jupes, boléros, etc.